

GESTION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Août 2020

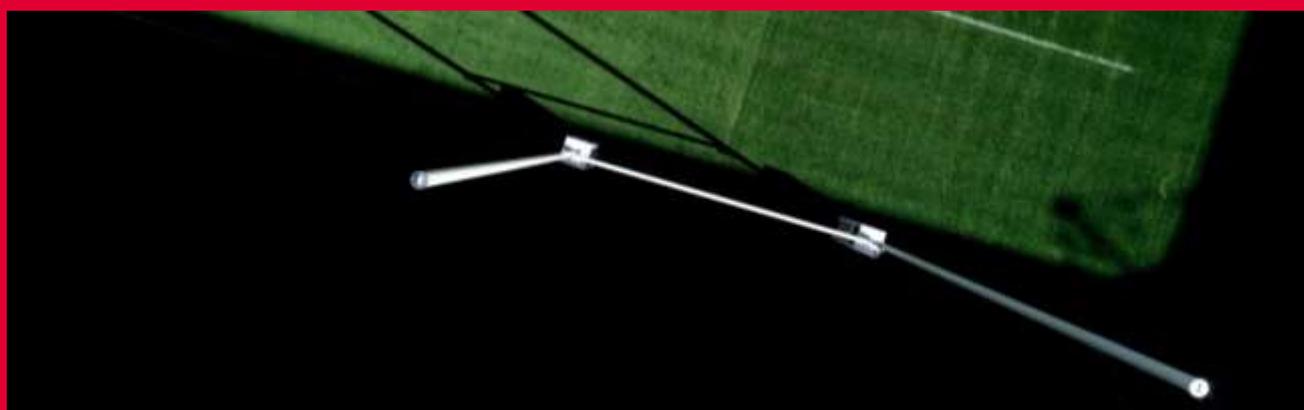


Table des matières

Synthèse introductive.....	4
Partie 1 : Cadre général	6
Fondamentaux.....	7
Organisation générale	7
Dispositif sanitaire.....	8
Communication et formation	9
Partie 2 : Fiche Sanitaire – Intervenants et Prestataires.....	10
Préambule	11
Principes	12
Rappels des règles.....	12
Préalables à l’ouverture du site.....	13
Gestion de la manifestation.....	15
En amont de l’événement.....	15
Pendant l’événement.....	16
Focus : le cas du media diffuseur.....	17
Partie 3 : Fiche Sanitaire – Accueil des Publics (Grand Public, Supporters, Hospitalités)	21
Préambule	22
Principes	24
Rappels des règles.....	24
Parcours Client.....	27
Accueil Grand Public et Supporters.....	30
Boutiques.....	30
Espaces de consommation en plein-air.....	32
Espaces de consommation intérieurs.....	34
Tribunes et accès	37
Billetterie, accréditations, litiges, consignes	39
Accueil VIP (Loges et Salons).....	42
Accueil et Billetterie.....	42
Aménagement de l’espace	43
Loges	46



Communication sur les consignes sanitaires.....	49
En amont de l'événement.....	49
Pendant l'événement.....	50
Partie 4 : Fiche Sanitaire LNR – Sportifs, Staff et Officiels.....	51
Préambule.....	52
Principes.....	53
Gestion des acteurs.....	56
Groupe Sportif (Joueurs et staffs sportifs).....	56
Dépose bus - Arrivée des joueurs et des membres des staffs sportifs.....	56
Gestion pendant le match.....	57
Mi-temps.....	57
Après le match.....	58
Officiels de match.....	58
Clubs – Administratifs.....	59
Prestataires - Collectivités.....	60
Diffuseur.....	61
Médias externes.....	62
Animations club et partenaires.....	62
Gestion veille de match (mise en place).....	63
Annexes.....	64
Annexe 1 : Doctrine sanitaire Centres d'Entrainement.....	65
Annexe 2 : Stratégie et Calendrier de Dépistage Sportifs Professionnels.....	65
Annexe 3 : Aide à l'élaboration des protocoles sanitaires des évènements sportifs (Min.Solidarité et de la Santé).....	65
Annexe 4 : Procédure et Calendrier de l'organisation des matches amicaux dans la perspective de la reprise des compétitions.....	66
Annexe 5 : Récapitulatif des éléments obligatoires (RG LNR).....	68
Annexe 6 : Fiches sanitaires ANLSP.....	70
Fiche sanitaire du « PERSONNEL ».....	70
Fiche sanitaire du « Sportif ».....	72
Fiche sanitaire du « Spectateur ».....	74
Remerciements.....	78



Synthèse introductive

Le présent rapport de synthèse détaille, pour les compétitions organisées par la Ligue Nationale de Rugby, les protocoles sanitaires et la stratégie de reprise du TOP 14 et de la PRO D2. Il s'adapte au cadre juridico-temporel actuel à savoir le décret no 2020-911 du 27 juillet 2020 modifiant le décret no 2020-860 du 10 juillet 2020, fixant notamment une limite d'accueil de 5.000 personnes avec possibilité de dérogation pour les évènements réunissant du public, du 15 au 31 août. Le Premier Ministre a annoncé mardi 11 août que cette mesure sera prolongée jusqu'au 30 Octobre. Sous réserve de la décision du préfet, le présent document permet aux organisateurs d'étendre la jauge d'accueil dans le stade tout en respectant les consignes sanitaires édictées par les autorités publiques.

Le présent rapport de synthèse repose sur une large consultation des parties prenantes du rugby professionnel :

- La commission médicale ;
- La commission sportive, incluant des représentants de la Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA), des syndicats de joueurs (PROVALE) et entraîneurs (TECH XV) ;
- La commission stades, incluant des représentants du syndicat des clubs professionnels (UCPR) et de la Fédération Française de Rugby (FFR) ;
- La Fédération Française des Supporters de Rugby (FFSR) ;
- Des réunions de présentation et d'échanges auront lieu auprès des médias diffuseurs et de l'UJSF, pour adapter les recommandations au contexte sanitaire ;
- La Fédération Française de Rugby ayant pour sa part été informée de la démarche, et bénéficié de l'envoi en amont du rapport.

L'organisation de ce rapport de synthèse s'articule autour de :

- Un cadre général ;
- Trois fiches sanitaires spécifiques au rugby professionnel et ses acteurs et publics :
 - Fiche sanitaire « Intervenants et prestataires » ;
 - Fiche sanitaire « Accueil des publics » ;
 - Fiche sanitaire « Sportifs, staff et officiels de match ».
- Cinq documents annexes :
 - La doctrine sanitaire pour les centres d'entraînement ;
 - La stratégie et le calendrier de dépistage des sportifs professionnels ;
 - La procédure et le calendrier des matchs amicaux ;
 - Un tableau récapitulatif des éléments obligatoires ;
 - Des fiches sanitaires issues du guide élaboré par l'ANLSP :
 - Fiche sanitaire « Sportifs, staffs et officiels de match » ;



- Fiche sanitaire « Grand public, supporters et hospitalités » ;
- Fiche sanitaire « Intervenants et prestataires ».

La mise en place de ces protocoles sanitaires et d'organisation repose sur la nécessaire et habituelle coordination et coopération entre les clubs professionnels organisateurs de manifestations sportives, et les pouvoirs publics locaux, Préfecture ou Collectivité Locale propriétaire de l'équipement.

Ce document se veut être un guide permettant aux clubs d'adapter leurs propres dispositifs à leurs enceintes et au regard de la situation sanitaire locale. Il regroupe un certain nombre d'obligations (au regard des RG LNR) et de recommandations qui viennent compléter les décisions gouvernementales.

La répartition obligations/recommandations (RG LNR) est précisée en annexe 5

Chaque club devra adapter ce guide à son enceinte et aux conditions d'accueil envisageables au moment de son application, en accord avec les autorités locales (Préfecture).

Le cadre légal à date est rappelé ci-dessous :

Extrait du décret no 2020-911 du 27 juillet 2020 modifiant le décret no 2020-860 du 10 juillet 2020 :

« Toutefois, à compter du 15 août 2020, le préfet de département peut accorder à titre exceptionnel des dérogations, après analyse des facteurs de risques et notamment :

- De la situation sanitaire générale et de celle des territoires concernés ;
- Des mesures mises en œuvre par l'organisateur afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er,
- Des dispositions spécifiquement prises par l'organisateur afin de prévenir les risques de propagation du virus propres à l'évènement concerné au-delà de 5 000 personnes.

Les dérogations peuvent porter sur un type ou une série d'évènements lorsqu'ils se déroulent dans un même lieu, sous la responsabilité d'un même organisateur et dans le respect des mêmes mesures et dispositions sanitaires. Il peut y être mis fin à tout moment lorsque les conditions de leur octroi ne sont plus réunies. »

Note de lecture : Ces protocoles sanitaires et d'organisation ont été rédigés dans un contexte temporel précis (août 2020), et leur mise en action s'adaptera à l'évolution de la situation sanitaire et des prescriptions des pouvoirs publics.



Partie 1 : Cadre général



Fondamentaux

Cette partie du guide sanitaire repose sur huit principes fondamentaux, définis ci-après. En toute hypothèse, et sauf nouvel avis du Haut Conseil de la Santé Publique dans l'intervalle, les principes présentés ci-dessous doivent impérativement être appliqués en respect de l'avis du HCSP du 17 Juin 2020 relatif aux grands rassemblements.¹

Organisation générale

1) Désignation d'un « référent sanitaire »

La Ligue Nationale de Rugby et chaque club professionnel ont la charge de nommer un référent sanitaire qui s'assure de la retranscription opérationnelle du guide sanitaire et supervise la bonne application des consignes sur chaque site de compétition.

Le référent sanitaire a un rôle central, avec plusieurs missions clés (la liste ci-dessous n'étant pas exhaustive) :

- Retranscription et adaptation opérationnelle du dispositif sanitaire selon les spécificités du site ;
- Participation, à la demande du CSE ou des représentants du personnel, de la définition des mesures de prévention et mise à jour du Document Unique de Sécurité (DUERP), et intégration des mesures gouvernementales ;
- Collaboration avec les représentants du personnel et les personnes en charge de la gestion des ressources humaines ;
- Supervision de la bonne application des mesures ;
- Pilotage opérationnel et gestion des aléas ;
- Coordination de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation pour garantir une mise en place cohérente et uniforme des recommandations exprimées dans ce guide sur l'intégralité de l'ERP ;
- Communication et transmission de l'information sur les évolutions du dispositif à toutes les parties prenantes ;
- Actualisation des pratiques au cours du temps, conformément aux recommandations des autorités publiques et sanitaires (gouvernement, préfecture, ARS, etc.) et en lien avec la Ligue Nationale de Rugby.

L'organisateur, via son « référent sanitaire » fait un point en amont de chaque rencontre, sur site, le jour du match avec l'ensemble des parties prenantes de l'organisation de la compétition (dont les référents sanitaires des autres clubs et les officiels de match) sur la mise en œuvre des consignes pour s'assurer de leur application et les ajuster le cas-échéant.

¹ <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=861>



Le « référent sanitaire » s'assure que les règles et les bonnes pratiques définies sont bien respectées par tout le monde (salariés, prestataires, fournisseurs, clients, public...). En cas de non-respect, il rappelle les consignes aux personnes concernées et s'assure de leur bonne application.

Compte tenu de la diversité des missions attribuées au référent sanitaire, après recommandation de la Commission Médicale de la LNR, chaque club désignera deux personnes comme référents sanitaires : le référent stade et le team manager.

- Le référent stade, s'occupera des problématiques organisationnelles à « domicile » et des relations impliquant l'accès à la zone sanctuarisée et la zone non-sanctuarisée.
- Le team manager qui accompagne l'équipe lors des déplacements sera en charge des différentes missions à l'intérieur de la bulle sanctuarisée de l'enceinte.

Il est rappelé que les médecins de club restent les premiers conseillers techniques des référents sanitaires mais ne peuvent se voir attribuer cette fonction.

La Direction Compétitions et Stades (LNR) reste à la disposition des référents sanitaires pour la compréhension et la mise en place du protocole susvisé.

2) Accès et circulation du public et aménagement des espaces pour fluidifier le déplacement des spectateurs

3) Suspension de toutes actions ne permettant pas de mettre en place les consignes sanitaires (dont animations participatives avec le public et actions protocolaires)

Dispositif sanitaire

4) Dispositifs de nettoyage renforcés des espaces et zones de contact

5) Port obligatoire du masque et respect des gestes barrières.

- *Port du masque obligatoire à partir de 11 ans à l'intérieur de l'enceinte.*
- *Le lavage des mains.*

6) Protocole de prise en charge des cas symptomatiques

Tout salarié, intervenant ou public présentant les symptômes du Covid-19 sera orienté vers un espace dédié et l'équipe médicale présente sur le site.

Le « référent sanitaire » doit immédiatement être prévenu et la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;



- la protection ;
- le secours médical via le dispositif santé-secours mis en place pour la rencontre.

Il convient :

- d'isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières ;
- de maintenir la distanciation physique requise avec elle.

Le « référent sanitaire » fait procéder à un nettoyage spécifique des zones dans lesquelles toute personne contaminée ou présentant les symptômes d'une contamination a pu évoluer (employés, public, sportif/staff).

Communication et formation

7) Communication en amont et sur chaque site des règles sanitaires à respecter par les différents publics et l'ensemble des intervenants de l'évènement.

- *Salarié et prestataire*
- *Spectateurs*

8) Incitation à l'ensemble des publics (Intervenants et prestataires – Grand public, supporters et hospitalités – Sportif, staff et officiels de match) d'avoir l'application StopCovid.



Partie 2 : Fiche Sanitaire – Intervenants et Prestataires



Préambule

Cette section du guide sanitaire vise à proposer un cadre général à l'accueil de l'ensemble des intervenants et des prestataires lors de la reprise des compétitions de rugby professionnel. Son objectif prioritaire est de garantir la sécurité sanitaire de tous les intervenants qui concourent à l'organisation de la manifestation sportive (salariés des prestataires, fournisseurs, employés des clubs, bénévoles, etc.) tout en préservant les différents enjeux sportifs liés à l'organisation de manifestations sportives. Ce guide s'inscrit uniquement dans le cadre de l'accueil des manifestations jour de match, il n'a pas vocation à se substituer aux procédures déjà mises en œuvre par les clubs lors de l'accueil de manifestations non sportives hors jour de match.

Ce document s'appuie sur trois grands principes :

- Une bonne anticipation pré-manifestation dans la prise en compte des mesures-barrières ;
- Le respect des recommandations en jour de match par l'intégralité des intervenants et prestataires, dont notamment le cas spécifique du diffuseur ;
- La large diffusion et/ou la mise en place de supports de communication spécifiques.

Note de lecture : les mesures et recommandations évoquées ci-après s'entendent dans un contexte sanitaire à la date du 7 août 2020, et s'appliquent dès la reprise des matches amicaux à partir du vendredi 14 août 2020, ainsi que dès la reprise des compétitions officielles, prévue pour le 3 septembre 2020.



Principes

Rappels des règles

- **Respect des gestes barrières**
 - Respect de la distanciation physique dans les phases préparatoires de la manifestation, et de la réglementation en vigueur sur le ratio personne par m² dans les espaces clos ;
 - Ne pas serrer la main ou embrasser les personnes croisées dans l'infrastructure sportive ;
 - Eviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains ;
 - Port du masque obligatoire dans l'enceinte du stade et en tribune ;
 - Lavage des mains réguliers passant par la mise à disposition de gel hydroalcoolique **a minima** dans les endroits suivants pour le public :
 - Aux entrées après la palpation ;
 - Dans toutes les salles relatives à la préparation de la manifestation sportive ;
 - Dans les sanitaires ; le savon devra être ré approvisionné régulièrement ;
 - L'ensemble des personnes travaillant sur la rencontre (bénévoles, salariés, prestataires) qui devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur, ainsi qu'aux consignes émises par l'organisateur.
- **Respect des règles de circulation et flux** proposés par l'organisateur sur certains espaces accueillant différents publics.
- **Responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la manifestation :**
 - Formation du personnel mobilisé sur l'organisation de l'événement (salariés des clubs, fournisseurs, prestataires, bénévoles, etc.) :
 - Mise en place d'un dispositif spécifique (transmission de l'information, présentation des évolutions de fonctionnement, rappel des gestes barrières et des règles sanitaires) ;
 - Sensibilisation des prestataires et fournisseurs sur l'importance du respect des règles sanitaires → de nombreuses mesures reposent sur la participation du personnel salariés, nécessité de les convaincre et de les rendre acteurs du dispositif de retour au stade :



- Mobilisation du maximum de supports de communication disponibles ;
- **Comportement**
 - En raison du nombre de spectateurs pouvant être accueillis, les intervenants sur site auront une vocation d'exemplarité, et devront faire le relais des mesures auprès de tous les autres publics.

Préalables à l'ouverture du site

Les éléments listés ci-dessous constituent des préalables à l'ouverture des lieux de manifestation sportives :

- Mise à jour du document unique de sécurité (DUERP), qui consigne les risques auxquels peuvent être exposés les salariés, avec de nouvelles dispositions liées à l'impact du Covid-19 ;
- Nettoyage de tous les espaces du stade accueillant des intervenants ou des prestataires, sur le modèle de celui réalisé à chaque intersaison, auquel s'ajoute :
 - Désinfection² des différentes aires et surfaces susceptibles de favoriser la transmission de microbes (mains courantes, poignées, bouton, comptoirs, distributeurs automatiques, surfaces contact sanitaires...), en plus du protocole prévu habituellement ;
 - Maintenance des circuits d'eau (légiionnelles) ;
 - Maintenance approfondie des systèmes de climatisation ;
 - Mise en œuvre par une société de nettoyage standard.
- Garantie du maintien du dispositif sanitaire (et notamment des gestes barrière) :
 - Approvisionnement régulier des consommables (gel, produits de désinfection, savon, masque, gants, papier sèche mains ou souffleur) ;
 - Mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique ou possibilité assurée de se laver les mains fréquemment, avec usage de savon, en limitant les temps d'attente au maximum ;
 - Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;

² Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



- Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour par ouverture des fenêtres ;
 - Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
 - Utilisation des filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, et vérification de l'absence de mélange ainsi que l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.
- Affichage des règles sanitaires dans tous les espaces du stade accueillant des intervenants et sur tous types de support (cf. dernière partie du document) ;
 - Certification recommandée des procédures jour de match par un organisme agréé.



Gestion de la manifestation

En amont de l'événement

Personnel intervenant

- Avant chaque prestation, assurer une communication dématérialisée (email, sms) sur :
 - les gestes barrière et le dispositif sanitaire mis en place par l'organisateur de l'événement ;
 - le processus à suivre en cas de contamination d'un personnel intervenant (signalement à l'employeur, isolation, consultation d'un professionnel de santé, etc.) ;
 - les moyens de déplacement à éviter pour venir sur site (covoiturage, transport en commun)³.
- Organisation de réunions d'information en cas de besoin pour informer, rassurer et échanger sur les règles de prévention à la maladie.
- Transmission d'un listing du personnel par chaque intervenant / prestataire
- Organisation des flux et des horaires d'arrivées
- Si la situation l'exige, transmission d'un questionnaire médical à compléter et retourner, notamment pour le personnel en contact avec les joueurs, staffs et officiels.

Accès

- Définition d'une (ou plusieurs) entrée(s) dédiée(s) pour les intervenants et prestataires, différente(s) des entrées des publics ;

Espaces

- Nettoyage en amont, et durant la manifestation, des locaux de réunion, dédiés à la préparation de la manifestation ;
- Désinfection des surfaces⁴ ;
- Désinfection des tenues de travail.

³ Ces deux modes de transport font l'objet de recommandations dans le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 (articles 14 à 21).

⁴ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



Pendant l'événement

Personnel intervenant

- Vérification aux entrées de la conformité entre le listing établi et le personnel se présentant à la porte ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux entrées et incitation à une utilisation régulière ;
- Refus d'accès à tout personne non munie d'un masque ;
- A la prise de poste, rappeler (lire ou faire lire par le référent sanitaire) les règles applicables selon les missions et l'espace de travail ;
- Affichage des consignes sanitaires à respecter par tout moyen d'information (notes, signalétiques, panneaux) dans les espaces de travail du personnel intervenant ;
- Minimisation du temps de passage dans les locaux ;
- Utilisation de matériel à usage unique pour la prise de poste (stylo, etc.)
- Désinfection du matériel (radio, etc.) ;
- Réunion d'équipe dans des lieux ouverts, respect des règles de distanciation sociale ;
- Organisation des sens de circulation pour éviter l'effet masse ;
- Tenue d'une liste des sociétés intervenant sur site avec coordonnées du responsable.



Focus : le cas du media diffuseur

En raison du statut particulier qu'occupent les médias diffuseurs dans les opérations matchs (circulation géographique des collaborateurs, circulation dans le stade, proximité avec les sportifs, manipulations de matériel, proximité dans espaces clos, ...), une liste de mesures préventives pour garantir la sécurité sanitaire des techniciens et du personnel de production au stade, à proposer aux acteurs concernés, est détaillée ci-après.

L'objectif principal est de garantir la sécurité de chaque personne impliquée dans la tenue du match, et la séparation la plus complète possible de la production TV du domaine sportif. Cet objectif ne sera atteint que par le respect le plus strict des règles d'hygiène et le sens des responsabilités de chacun. De manière plus concrète, cela signifie qu'il faudra également mettre en place un fonctionnement permettant le moins de chevauchement temporel et proximité spatiale possible. Les mesures d'hygiène individuelles, présentées ci-avant, restent le moyen de protection le plus sûr pour éviter la propagation du virus.

NB : Cette liste de mesures est précisée par les mesures complémentaires dans la zone Compétitions, notamment de gestion du temps, des espaces et de la relation aux joueurs, présentées dans la fiche sanitaire « Sportif, Staff, Officiels ».

Remarques générales

- Toutes les personnes actives sur site devront accepter et se plier aux règles sanitaires et aux mesures en place ;
- Nécessité de prise de connaissance des règles de comportement selon les recommandations de l'ARS, et explications pour toutes les personnes travaillant à la réalisation du match des mesures sanitaires de base selon les spécifications des référents sanitaires des clubs en accord avec les responsables du personnel de production ;
- Le personnel de production du car régie devra se limiter aux extérieurs du stade. Les personnes ayant accès à la zone compétition sont précisés dans la partie « zone sportive » ;
- Concernant les mesures d'hygiène, une attention particulière devra être portée sur l'arrivée (montage) et départ (démontage) du personnel production TV et des techniciens ;
- Le matériel devra être désinfecté régulièrement⁵ ;
- Utilisation de transports en commun à éviter ;

⁵ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



Implication du référent sanitaire de chaque club

- Contrôle d'accès de tous ceux qui travaillent sur place et éducation aux mesures d'hygiène et aux gestes barrières ;
- Le cas échéant, vérification de l'état de santé (interrogation, mesure de la température) de toutes les personnes impliquées dans la production, et en contact avec les joueurs, staff et officiels ;
- Suivi des mesures d'hygiène de base (hygiène des mains, hygiène de la toux et des éternuements, règles de distance) et examen des règles d'hygiène sur site pendant toute la durée de production ;
- Droit d'agir en cas d'infraction à l'encontre de personnes travaillant sur place (port du masque, etc.) ;
- Coopération forte entre le directeur de production TV et le référent sanitaire de club. Le référent sanitaire et le directeur de production devront être en contact permanent et échanger toutes les informations dont ils disposent ;
- Le directeur de production est responsable de la planification et la mise en œuvre de l'ensemble de la production et est l'interface pour tous les participants à la production.

Accès, contrôle et instructions pour le personnel de production

- Si la situation l'exige, chaque intervenant à la production subit en entrant dans le Stade un "bilan de santé" et accepte de faire une "déclaration de santé" comprenant le respect des Règlements d'hygiène (voir 1.). L'accès n'est, dans ce cas-là, possible qu'après bilan de santé.
- Si la situation l'exige, chaque participant à la production devra remplir un questionnaire décrivant les symptômes possibles de COVID-19 dont il a été victime. Dans le cas d'une réponse positive à une ou plusieurs questions, une décision quant à l'entrée dans l'enceinte du stade et autorisation de travailler devra être validée ou non par le responsable sanitaire sur site ;
- Distribution de matériel de protection par la production et incitation à l'utilisation régulière de gel hydroalcoolique ;
- Mise à disposition de matériel d'hygiène (toilettes et aire régée).

Explications supplémentaires des mesures de sécurité et des règlements d'hygiène

- Déconseiller les conversations privées entre les intervenants, car cela incite à réduire les exigences de distance ;
- Garder les portes ouvertes dans la mesure du possible et évitez de toucher les poignées des portes ;



- Utiliser les boutons de l'ascenseur avec le coude ou utiliser les escaliers ;
- Port du masque obligatoire dès l'entrée sur site.
- Désinfection des mains : essentiellement avant et après toute utilisation d'équipements partagés.

Travail dans le stade dans le respect des règles d'hygiène

- Les temps de séjour à l'intérieur du stade doivent être réduits au minimum ;
- Pour éviter de créer des regroupements de personnes, aucune forme de restauration ne sera servie sur place. La salle de presse restera fermée, seule la tribune de presse sera accessible ;
- Le car de production sera fermé et accessible uniquement pour le directeur de production et les référents sanitaires du club recevant ;
- Des précautions sur les lieux de travail et l'équipement de travail devront être prises ;
 - Dans le matériel utilisé par les techniciens (caméras, microphones, casques) ;
 - Respect des positions et des cheminements des cameramen ;
 - Nettoyage et désinfection⁶ des microphones et casques, et plus généralement de tous les équipements ;
 - Affichage du plan d'hygiène et des supports de communications dans les lieux du personnel ;
- Nettoyage récurrent des lieux d'exercice des équipes media et production TV.

Véhicules de production

- En collaboration avec le directeur de production :
 - Réduction nette du nombre de places de travail dans les véhicules de production pour être en phase avec les règles de distanciation ;
- Les espaces fermés devront être aérés pour 10min minimum 3 à 4 fois par jour, l'idéal étant de garder les portes ouvertes ;
 - Nettoyage des surfaces des équipements et des poignées de portes avec un désinfectant avant le début de la production et après le démontage.

⁶ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



Activités média

- La gestion des interviews et des conférences de presse devra se faire dans le respect des gestes barrières, après désinfection des surfaces et matériel, et dans l'application de mesures de distanciation physique, dans un souci de limiter la contamination des sportifs.

Autres média (presse écrite, parlé et audiovisuel local)

Le référent sanitaire, en collaboration avec le responsable media du Club, se rapprochera du représentant local de l'UJSF pour informer du dispositif sanitaire spécifique à appliquer dans les zones média du stade (entrée media, tribune de presse, zone mixte, salle de conférence de presse, salle de presse...), ou définir la méthodologie spécifique de mise en place.



Partie 3 : Fiche Sanitaire – Accueil des Publics (Grand Public, Supporters, Hospitalités)



Préambule

Cette section du guide sanitaire propose un cadre général à l'accueil de l'ensemble des publics lors de la reprise des compétitions de rugby professionnel. Son objectif prioritaire est de garantir la sécurité sanitaire de toutes les parties prenantes (grand public, VIP, prestataires, fournisseurs, employés des clubs, bénévoles, etc.) tout en préservant les différents enjeux liés à l'organisation de manifestations sportives. Ce guide s'inscrit uniquement dans le cadre de l'accueil des manifestations jour de match, il n'a pas vocation à se substituer aux procédures déjà mises en œuvre par les clubs lors de l'accueil d'évènements commerciaux (brasserie, séminaire, etc.).

Le souhait de la LNR se porte sur une reprise de la saison 2020-2021 dans les conditions normales et optimums pour toutes les populations, dans le plus grand respect des principes de sécurité sanitaire fondamentaux. Les recommandations évoquées dans ce document s'appliquent également pour les rencontres amicales de pré-saison.

Ce document s'appuie sur deux grands principes :

- La constitution de « tribu » (groupes de supporters, familles, amis, entreprises et partenaires). Notre raisonnement se base sur le postulat selon lequel, dans les territoires, les groupes assistant aux manifestations sportives vont régulièrement voyager, se déplacer ensemble ou participer ensemble à la vie sociale du territoire au quotidien. Nous devons donc encourager nos spectateurs, clients et entreprises à constituer des « tribus » afin de les regrouper sur les mêmes espaces (tribunes, temps passé au stade, loges, etc.) en limitant au maximum les échanges avec les autres tribus. A ce titre, nous considérons les familles et groupes de proche comme une même tribu au sens de la définition du Haut Conseil de la Santé Publique (groupes de 10 personnes maximum venant ensemble ou ayant réservé ensemble).
- Une responsabilisation accrue de notre public. Le fan de rugby est souvent mis en avant pour son exemplarité, les recommandations contenues dans ce guide ne pourront fonctionner qu'avec l'appui du plus grand nombre (distanciation, respect des gestes barrières, limiter les flux autour des points de restauration, arrivée sur créneau au stade).

Note de lecture 1 : les mesures et recommandations évoquées ci-après s'entendent dans un contexte sanitaire à la date du 7 août 2020, et s'appliquent dès la reprise des matches amicaux à partir du vendredi 14 août 2020, ainsi que dès la reprise des compétitions officielles, prévue pour le 3 septembre 2020.



Note de lecture 2 : les animations et activations en dehors du terrain (qu'elles soient ou non liées à un partenaire) ne sont pas traitées dans le présent document.



Principes

Rappels des règles

- **Respect des gestes barrière**
 - Application de la notion de tribu
 - Port du masque obligatoire dans l'enceinte du stade et en tribune
 - Application de la doctrine HCR dans les lieux de restauration⁷
 - Lavage des mains régulier passant par la mise à disposition de gel hydroalcoolique **a minima** dans les endroits suivants pour le public et incitation à une utilisation régulière :
 - Aux entrées après la palpation (via par exemple un dispositif identique à celui mis en place par la RATP, type déssoiffeur) ;
 - Au niveau des espaces de restauration ;
 - Au niveau des vomitoires d'entrée aux tribunes pour le grand public ;
 - Au niveau de l'entrée des espaces hospitalités pour les VIP
 - Même processus pour l'ensemble des personnes travaillant sur la rencontre (bénévoles, salariés, prestataires) qui devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur.
- **Respect des règles de circulation et de séparation des flux** proposés par l'organisateur sur certains espaces accueillant différents publics que ce soit VIP, grand public ou prestataires.
- **Responsabilisation de l'ensemble des acteurs de la manifestation :**
 - Information du personnel mobilisé sur l'organisation de l'événement (salariés des clubs, fournisseurs, prestataires, etc.) :
 - Mise en place d'un dispositif spécifique (transmission de l'information, présentation des évolutions de fonctionnement, rappel des gestes barrières et des règles sanitaires →
<https://umih.fr/export/sites/default/.content/media/pdf/2020/Fiches-sanitaires/29052020/Fiche-Votre-personnel.pdf>) ;
 - Sensibilisation du public, VIP et supporters sur l'importance du respect des règles sanitaires → de nombreuses mesures reposent sur la participation des supporters, qui doivent devenir acteurs du dispositif de retour au stade :

⁷ https://www.gni-hcr.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr_1_.pdf



- Mobilisation du maximum de supports de communication disponibles ;
 - Relais via les associations de supporters et les référents supporters (SLO) ;
 - Relais via les partenaires qui représentent une part importante de la jauge du stade (15 à 25% selon les stades) ;
 - Relais via les autres parties prenantes (médias par exemple).
- **Billetterie**
 - Insertion d'une clause « Covid-19 » dans les CGV de l'ensemble des clubs professionnels visant à inciter les personnes pouvant présenter des symptômes à ne pas se déplacer au stade.
- **Jauge**
 - Application de la réglementation en vigueur ou le cas échéant, application de la jauge fixée par les autorités préfectorales⁸ ;
 - Séparation des tribus par à minima 1 place vide

Préalables à l'ouverture du site

Il est recommandé de procéder aux actions listées ci-dessous en préalables à l'ouverture des lieux de manifestation sportives :

- **Mise à jour du document unique de sécurité (DUERP)**, qui consigne les risques auxquels peuvent être exposés les salariés, avec de nouvelles dispositions liées à l'impact du Covid-19 ;
- **Nettoyage de tous les espaces du stade accueillant du public**, sur le modèle de celui réalisé à chaque intersaison, auquel s'ajoute :
 - Désinfection⁹ des différentes aires et surfaces susceptibles de favoriser la transmission de microbes (mains courantes, poignées, bouton, comptoirs, distributeurs automatiques, surfaces contact sanitaires...), en plus du protocole prévu habituellement ;
 - Maintenance des circuits d'eau (légionnelles) ;
 - Maintenance approfondie des systèmes de climatisation ;
 - Mise en œuvre par une société de nettoyage.

⁸ Décret no 2020-911 du 27 juillet 2020

⁹ Utilisation de produits conformes à la norme NF14476



NB : Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Dans un tel cas, il est uniquement recommandé de bien aérer les locaux. Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, le nettoyage spécifié ci-dessus est à réaliser avant toute réouverture.

- **Garantie du maintien du dispositif sanitaire** (et notamment des gestes barrière) :
 - Approvisionnement régulier des consommables en amont et pendant la manifestation (gel, produits de désinfection, savon, masque, gants, papier sèche mains) ;

NB : Il est recommandé de porter une vigilance particulière aux sèche-mains à air pulsé et leur orientation (propagation des bactéries). Dans la mesure du possible, il est encouragé de mettre à disposition du papier pour le séchage des mains.

- Mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique ou possibilité assurée de se laver les mains fréquemment, avec usage de savon, en limitant les temps d'attente au maximum (un lavage avec savon doit durer 30 secondes minimum) ;
- Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;
 - Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour par ouverture des fenêtres ;
 - Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
 - Utilisation des filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, et vérification de l'absence de mélange ainsi que l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.
- Affichage des règles sanitaires dans tous les espaces du stade accueillant du public et sur tous types de support (cf. dernière partie du document) ;
- Recommandation sur la certification des procédures jour de match par un organisme agréé.



Parcours Client

Généralités

Est détaillé ci-dessous le parcours client type prenant en compte divers éléments nécessaires à l'accueil du public lors de manifestations sportives tenues dans le contexte sanitaire actuel.

L'objectif principal des recommandations élaborées est de réduire au maximum les temps d'attente avant l'entrée dans le stade, ainsi que tout au long des processus à l'intérieur de l'enceinte (palpation, sanitaires, espaces de consommation, accès aux tribunes ou aux espaces VIPS, etc.).

Afin de fluidifier les flux des spectateurs, plusieurs adaptations comportementales, règlementaires et d'infrastructures seront nécessaires (ces dernières pouvant être provisoires).

1) Achat des billets

- Favoriser et encourager fortement l'achat en ligne afin d'éviter la surcharge aux guichets le jour du match (privilégier les e-billets imprimés au domicile ou les m-tickets à présenter sur smartphone) ;
- Eviter autant que possible les billets thermiques.

→ Au-delà de la réduction des risques de contamination des diverses surfaces, les achats anticipés permettent également aux organisateurs de s'adapter au mieux en connaissant au préalable la jauge à activer (dispositif santé-sécurité-secours, personnel d'accueil), mais aussi à obtenir et conserver les coordonnées de toutes les personnes présentes au stade.

- Obligation de procéder à un contrôle électronique des titres d'accès. Le dessouchage manuel des billets thermiques est provisoirement interdit.

→ Importance de la communication spécifique aux acheteurs en amont de la rencontre sur ces points.

2) Préparation de la venue au Stade

- Il est fortement recommandé aux clients de prendre connaissance des particularités et différentes zones de vie du site afin de « préparer son match » selon les dispositifs sanitaires spécifiques mis en place (ce dernier pouvant évoluer selon les périodes) ;
- L'organisateur devra émettre un guide avec les points d'intérêt du Stade et les nouveautés mises en place dans le contexte sanitaire actuel, ainsi que les périodes potentielles de grosse affluence afin que le client en soit informé. Ce guide peut être inclus et représenter tout ou partie d'un éventuel programme de match en version



digitale (transmis par email en amont de la rencontre et/ ou disponible sur les réseaux sociaux).

3) *Arrivées décalées au stade*

- Si adapté au contexte local, mise en place avec l'opérateur local de transports publics, d'un plan de mobilité particulier permettant de limiter les afflux de spectateurs sur un temps court (amplitude, fréquence, routes de délestage, plan de communication spécifique...)
- Fluidifier au maximum les arrivées en limitant l'affluence au niveau des points d'entrée du stade et/ou de contrôle d'accès :
 - Recommandation forte d'ouverture des portes à minima 2h avant la rencontre ;
 - Augmenter le nombre de points d'entrée le cas échéant (en fonction de la jauge et de la configuration du stade) ;
 - Organisation d'arrivées « décalées » ;

→ Arrivées « décalées » :

- Choix du créneau d'arrivée, qui devra affecter le personnel aux entrées en conséquence. Recommandation : 4 créneaux de 30 minutes.
 - Soit avec un formulaire web pour choisir créneau (limité à un nombre de personnes) ;
 - Soit en créant des files, soit par numéro de commande ;
 - Soit par tribune ou bloc ;
 - Cette organisation décalée pourra être mise en place par l'organisateur et choisi par le client ou imposé à celui-ci ;
- Ajouter dans le courriel de confirmation de commande les infos d'arrivées et les reprendre dans le guide pratique ou programme de match envoyé avant chaque rencontre ;
- Tolérer un nombre d'entrées non planifiées en cas d'imprévu pour le client ;
- Proposer des *incentives* (réduction à la boutique, animations adaptées, *fastline* à l'entrée, réduction sur le *food & beverage*) pour les clients arrivant le plus tôt au stade (recommandation pour mettre en place ce type d'offre sur les deux premiers créneaux d'arrivée) ;
- Favoriser l'information sur l'accès par la porte la plus à proximité de sa tribune afin de limiter les mouvements et flux qui se croiseraient et de mieux répartir les flux → remettre à plat les différents flux et la signalétique des entrées afin de les rendre plus logiques.



4) *Mi-temps*

La LNR prévoit une évolution des règlements généraux de la LNR et du format de la compétition consistant en l'allongement de la durée de la mi-temps (de 15 à 20 minutes). Cela répond à un triple enjeu :

- Enjeu sanitaire :
 - Gestion des files d'attente ;
- Enjeu économique :
 - Allongement de la période stratégique de vente de 33% ;
 - Eviter les affluences aux abords des points de vente ;
 - Répondre aux attentes du public selon les dispositions sanitaires ;
- Enjeu pratique :
 - Permettre à des VIP de rejoindre leur « nouvel espace » délocalisé si mise en place de nouvelles surfaces pour compenser le nombre de personnes au m².

5) *Spécificités VIP / Hospis*

Voir la section « Accueil VIP » de ce document.



Accueil Grand Public et Supporters

Boutiques

Personnel organisation

Les fiches types concernant ces métiers sont rappelées dans le document accessible via le lien suivant :

[https://travail-](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf)

- Arrivée sur site cadencée ;
- Manager référent des mesures sanitaires du gestionnaire de la Boutique en lien avec le référent sanitaire de l'organisateur ;
- Port du masque obligatoire, distributeurs de gel à disposition et incitation à une utilisation régulière ;
- Désinfection¹⁰ régulière des plans de travail ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;
 - Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour ;
 - Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
 - Utilisations des filtres les plus performants possibles au plan sanitaire, vérification de l'absence de mélange et de l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.

Gestion produit

- Cabines d'essayage fermées, pas d'essayage possible sur site (allongement de la période retour des produits) ;
- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement (lavage de mains fréquent) ;
- Gestion du stockage et des livraisons des produits conformément aux règles valables pour la filière du commerce de détail.

¹⁰ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



Gestion relation clients

- Gestion des entrées par un agent (limitation de la capacité en fonction de la surface - conformément à la norme imposée à l'instant T) ;
- Mise en place d'un sens de circulation intégrant obligatoirement 1 entrée et 1 sortie séparées et distinctes. Dans le cas où cette séparation n'est pas possible, l'organisateur devra prévoir une séparation physique (potelé) accompagnée d'un marquage au sol ;
- Privilégier le paiement sans contact par CB à 50€ (favoriser la communication sur ce process via des affiches et des rappels réguliers dans le programme de match) ou par téléphone via les différentes applications (Apple pay, Lydia, Lyff, etc.) ;
- Paiement en espèces toujours possible (obligation légale) dans une caisse dédiée, l'échange de liquide devra se faire via un bac isolé pour un transfert entre le client et le commerçant ;
- Nettoyage des TPE à la lingette entre chaque client utilisant le clavier (favoriser le sans contact) ;
- Mise en place de plexiglas de protection aux caisses ;
- En complément du plexiglas (ou dans les cas où il ne serait pas possible de le mettre en place, selon les zones), il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
- Lignes au sol pour faire apparaître le mètre de distance dans fil d'attente caisses ;
- Gel hydroalcoolique et lingettes à proximité des caissiers ;
- Produit déposé sur un espace dédié, pas de remise en main propre.



Espaces de consommation en plein-air

Généralités

- Application de la doctrine HCR¹¹ ;
- Revoir l'organisation des zones de consommation en plein air en proposant suffisamment d'espace entre les clients ;
- Le port du masque ne sera pas rendu obligatoire dans cette zone, les clients devront respecter les règles de distanciation sociale et rester à proximité avec uniquement des membres de leur tribu ;
- Augmenter le nombre de mange-debout ;
- Rester entre membre de sa « tribu » ;
- Une seule personne de la tribu prendra la commande pour l'ensemble des membres (limiter le flux aux buvettes) ;
- Augmenter lorsque cela semble nécessaire les linéaires dédiés au *food & beverage* en ce compris la création de nouveaux bars (qui pourront être éphémères) ;
- Augmenter le nombre de poubelles et rotations supplémentaires de nettoyage.

Moyens humains / Personnel organisation

Les fiches types concernant ces métiers sont rappelées dans le document accessible via le lien suivant :

[https://travail-](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf)

- Arrivée sur site cadencée ;
- Manager référent des mesures sanitaires en lien avec le référent sanitaire de l'organisateur ;
- Port du masque obligatoire, distributeurs de gel à disposition ;
- Désinfection¹² régulière des plans de travail ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Organisation en cellule de travail pour éviter les croisements.

Gestion produit

- Privilégier les consommables uniques (provisoirement, le temps de la crise sanitaire) ;
- Privilégier au maximum le conditionnement individuel et fermé ;

¹¹ https://www.gni-hcr.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr_1_.pdf

¹² Utilisation de produits conformes à la norme 14476



- Pas de consommables accessibles (sauces...) en libre-service ;
- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement ;
- Les produits seront manipulés avec des gants si cela est nécessaire (en cas de peau lésée ou pour effectuer l'entretien (nettoyage, désinfectant).
- Les frigos utilisés pour les boissons pourront être allumés les veilles d'évènements et éteints après les manifestations ;
- Les livraisons et mises en place buvettes ou bodega seront effectuées à J-3 ;
- Vigilance sur la gestion des contenants (stock de verres et de pichets) pour permettre une utilisation unique par les clients. Un même verre ne doit pas être réutilisé sur le même match.

Gestion relation clients

- Insister fortement sur la prise de commande par une personne unique, regroupant l'intégralité de la commande de la tribu ;
- Plexiglas pour les buvettes (protection du personnel, selon dispositif actuel dans les bars restaurants) ;
- En complément du plexiglas, il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
- Gestion des files d'attente par guide foule ou signalétique au sol, pouvant être complété selon les lieux par des files d'attentes « en dur » créées avec des potelets ou des barrières ;
- Privilégier le paiement sans contact par la mise en place d'à minima 80% des files d'attente dédiées exclusivement au paiement sans contact ;
- Le paiement sans contact peut prendre plusieurs formes (carte membre, carte d'abonnés, carte bleue sans contact, téléphone). La solution la moins coûteuse et la plus simple à court terme est le paiement par CB sans contact en paramétrant le plafond à 50€ comme le recommande la nouvelle législation ;
- Nettoyage des TPE à la lingette entre chaque client si utilisation du code
- Vigilance sur la gestion des *tokens* (désinfection, achat, etc.) ;
- Dans le cas du maintien d'une partie paiement en liquide ou *token*, la plus grande vigilance doit s'appliquer. Il est fortement déconseillé, dans la période actuelle, de maintenir un système de *token* qui encourage la manipulation par plusieurs personnes des mêmes objets.
- Développer dans la mesure du possible un système de précommande via :
 - Application de commande et de paiement ;



- Du personnel dans la file d'attente en reprenant ce qui a pu être mis en place par les enseignes de fastfood (application ou personnel dédié dans la queue) ;
- Apporter une plus grande attention aux objets permettant de transporter plusieurs produits en même temps (boissons, nourritures) afin de respecter et favoriser au maximum la prise de commande par une seule personne.

Espaces de consommation intérieurs

Généralités

- Application de la doctrine HCR¹³
- Revoir l'organisation des zones de consommation intérieures en proposant suffisamment d'espace entre les clients pour permettre les mesures de distanciation (1m)
- Le port du masque ne sera pas rendu obligatoire pendant la consommation dans cette zone mais les clients devront respecter les règles de distanciation sociale et rester à proximité avec des membres de leur tribu ;
- Augmenter le nombre de mange debout ;
- Rester entre membres de sa tribu ;
- Une seule personne de la tribu prendra la commande pour l'ensemble des membres (limiter le flux aux buvettes) ;
- Augmenter lorsque cela semble nécessaire les linéaires dédiés au *food & beverage* en ce compris la création de nouveaux bars (qui pourront être éphémères) ;
- Consommation en « debout libre » à bannir pour éviter le rapprochement physique des supporters ;
- Ouverture des portes, bâches ou cloisons sectorisant ces espaces afin de permettre à l'air de circuler et de se renouveler ;
- Prévoir une aération complète pendant la mi-temps ;
- File d'attente ou système de circulation à délimiter au sol ou via des potelets ;
- Port du masque obligatoire lors des déplacements (prise de commande, sanitaire, etc.) ;
- Jauge à adapter à la configuration de l'espace et du mobilier :
 - Conserver le principe de tribu ;
 - Installer davantage de manger debout (espacé de 2m).

¹³ https://www.gni-hcr.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr_1_.pdf



Moyens humains / Personnel organisation

Les fiches types concernant ces métiers sont rappelées dans le document accessible via le lien suivant :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf

- Arrivée sur site cadencée ;
- Manager référent des mesures sanitaires ;
- Port du masque, distributeurs de gel ;
- Désinfection¹⁴ des plans de travail ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;
 - Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour ;
 - Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
 - Utilisations des filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, vérification de l'absence de mélange et de l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.
- Tables, guéridons ou autres espacés avec veille ;
- Organisation en cellule de travail pour éviter les croisements.

Gestion produit

- Privilégier les consommables uniques (provisoirement, le temps de la crise sanitaire) ;
- Privilégier au maximum le conditionnement individuel et fermé ;
- Pas de consommables accessibles (sauces...) en libre-service ;
- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement (lavage de mains fréquent) ;
- Les produits seront manipulés avec des gants pendant la préparation (aucun salariés ou prestataire n'aura de contact direct avec les produits) ;
- Les frigos utilisés pour les boissons pourront être allumés les veilles d'évènements et éteints après les manifestations ;
- Les livraisons et mises en place buvettes et bodega seront effectuées à J-3 ;

¹⁴ Utilisation de produits conformes à la norme 14476



- Vigilance sur la gestion des contenants (stock de verres et de pichets) pour permettre utilisation unique par les clients. Un même verre ne doit pas être réutilisé sur le même match.

Gestion relation clients

- Création d'une zone de commande et paiement, et une zone de collecte avec pour objectifs gain de temps et limitation des contacts sur les objets (les clients récupèrent leurs commandes sans manipulation – système fastfood) ;
- Insister fortement sur la prise de commande par une personne unique, regroupant l'intégralité de la commande de la tribu ;
- Plexiglas pour les buvettes (protection du personnel, selon dispositif actuel dans les bars restaurants) ;
- En complément du plexiglas, il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
- Gestion des files d'attente par guide foule ou signalétique au sol, pouvant être complété selon les lieux par des files d'attentes « en dur » créée avec des potelets ou des barrières ;
- Privilégier le paiement sans contact par la mise en place d'à minima 80% des files d'attente dédiées exclusivement au paiement sans contact ;
- Le paiement sans contact peut prendre plusieurs formes (carte membre, carte d'abonnés, carte bleue sans contact, téléphone). La solution la moins couteuse et la plus simple à court terme est le paiement par CB sans contact en paramétrant le plafond à 50€ comme le recommande la nouvelle législation ;
- Nettoyage des TPE à la lingette entre chaque client si utilisation du code ;
- Vigilance sur la gestion des *tokens* (désinfection, achat, etc.) ;
- Dans le cas du maintien d'une partie paiement en liquide ou *token*, la plus grande vigilance doit s'appliquer. Il est fortement déconseillé, dans la période actuelle, de maintenir un système de *token* qui encourage la manipulation par plusieurs personnes des mêmes objets.
- Développer dans la mesure du possible un système de précommande via :
 - Application de commande et de paiement ;
 - Du personnel dans la file d'attente en reprenant ce qui a pu être mis en place par les enseignes de fastfood (application ou personnel dédié dans la queue) ;
 - Apporter une plus grande attention aux objets permettant de transporter plusieurs produits en même temps (boissons, nourritures) afin de respecter et favoriser au maximum la prise de commande par une seule personne.



Tribunes et accès

Généralités

- Les conditions d'applications précises des dispositions prévues par Décret, notamment les jauges, au regard des dispositions spécifiques prises par le club organisateur doivent faire l'objet d'un protocole particulier entre le club et son autorité préfectorale.
- Augmentation du nombre d'entrées afin de séparer les flux et les tribunes (si applicable, reconversion provisoire d'entrées VIP ou autres), et dans la mesure du possible le nombre de PDA ;
- Port du masque obligatoire en toutes circonstances
- Gel hydroalcoolique à proximité de l'entrée des vomitoires ;
- Un escalier d'entrée et un escalier de sortie distincts (affichage pour informer, agents pour le faire respecter). Si cela n'est pas possible, prévoir une séparation amovible à l'entrée du vomitoire. En aucune manière des objets fixes ne pourront délimiter ses espaces (respect des consignes d'évacuation) ;
- Terrasses VIP « debout libre » si pas d'accès aux sièges prévoir un marquage au sol permettant de respecter la distanciation sociale ;
- Pour les terrasses disposant de sièges VIP privilégier l'utilisation des places assises plutôt que du « stationnement » sur la terrasse ;
- Aucune personne en dehors des agents de sécurité ne devra stagner dans les espaces de circulation ;
- Distribuer des places de match (dans la mesure du possible) pour le personnel n'ayant pas de missions spécifiques lors de la rencontre. Ceux ayant une mission et qui circulent doivent porter un masque à tout moment (commerciaux, serveurs, désoiffeur pour gel etc.)
- Réserver les ascenseurs aux personnes qui éprouvent des difficultés à monter les escaliers. Pour les petits ascenseurs (moins de 4m²) une seule personne doit y monter à la fois sauf s'il s'agit de la même tribu.
- Flux et déplacements :
 - Créer des sens de montées et descentes dans les portes d'accès aux tribunes ;
 - Canaliser les flux dans la mesure du possible ;
 - Le seul déplacement autorisé est celui pour aller à sa place ;
 - Limiter les déplacements pendant le match – une seule personne va se restaurer et prend sa commande pour l'ensemble de sa tribu. Dans le cas où ce serait possible, séparer les entrées des différentes tribunes en les liant chacune à des entrées spécifiques.
 -



- Port du masque par les stadiers, agent d'accueil désinfection régulière notamment des rambardes ;
- Privilégier la fluidité des coursives et empêcher le stationnement sur les points de passage ;
- Programmes de match version papier déconseillés provisoirement ;
 - Version digitale à diffuser via RS, email, flashcode de téléchargement en arrivant au stade ;
 - Envoi la veille ou le jour du match à privilégier.

→ Cela permettra d'assurer également la communication au plus grand nombre des informations pratiques sur les accès, mesure sanitaire, etc.

Gestion relation clients

- Pas de service à la place ou en tribune (type désoiffeur)

Evacuation du Public

- Le nombre de sorties sera identique aux nombres d'entrées. L'organisateur veillera à fluidifier et échelonner les évacuations des tribunes, avant d'éviter l'effet masse en après-match.

Répartition des spectateurs en tribune

- Chaque « tribu » devra être séparée à minima par un siège libre.
- Une tribu (que ce soit pour le grand public ou pour les hospitalités) ne pourra pas être composée de plus de 10 personnes.



Billetterie, accréditations, litiges, consignes

Généralités

- Suspension temporaire des consignes (en dehors de celle pour les casques de moto ou scooter) ;
 - Les invitations doivent être au maximum au format e-billet et transmises en amont de la rencontre. Le retrait au guichet ne doit se faire qu'en dernier ressort ;
 - Les guichets suivants devront tous être organisés de façon identique :
 - Retrait accréditations ;
 - Achat billetterie ;
 - Litige billetterie.
 - Les comptoirs de vente et retrait devront être équipés d'un plexiglas protégeant le vendeur du client ;
 - En complément du plexiglas (ou dans les cas où il ne serait pas possible de le mettre en place, selon les zones), il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
 - L'ensemble des salariés et prestataires devront disposer de gel à l'intérieur des locaux
- Privilégier la responsabilisation des publics en communiquant sur l'anticipation (achat, arrivée au stade, etc.).

Moyens humains / Personnel organisation

Les fiches types concernant ces métiers sont rappelées dans le document accessible via le lien suivant :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf

- Arrivée sur site cadencée ;
- Manager référent des mesures sanitaires en lien avec le référent sanitaire de l'organisateur ;
- Port du masque obligatoire, distributeurs de gel à disposition ;
- Désinfection¹⁵ régulière des plans de travail ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;

¹⁵ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



- Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour ;
- Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
- Utilisations des filtres les plus performants possibles au plan sanitaire, vérification de l'absence de mélange et de l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.

Gestion produit

- Favoriser la prévente de billets et la billetterie dématérialisée, limitation des billets thermiques.
- Accès au stockage par personne habilitée et désignée ;
- Les billets électroniques peuvent être scannés par du personnel équipé - sécurité et contrôle d'accès - (masques faciaux, gants) ou par des tripodes pour les clubs en disposant → Renforcer le nombre de PDA aux portes pour limiter l'attente ;
- Billetterie 100% dématérialisée (Imprimé par le client) → Recommandation très forte ;
- Lorsque c'est possible, privilégier l'utilisation et l'envoi d'accréditation dématérialisée (sous réserve de la systématisation du contrôle d'accès électronique pour ces populations).

Gestion relation clients

- Ventes au guichet autorisées mais à décourager au maximum pour favoriser une billetterie dématérialisée ;
- Gestion des files d'attente par guide foule ou signalétique au sol, pouvant être complété selon les lieux par des files d'attentes « en dur » créée avec des potelets ou des barrières ;
- Plexiglas pour les guichets (protection du personnel) ;
- En complément du plexiglas, il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
- Insister fortement sur la prise de commande **par une personne unique**, regroupant l'intégralité de la commande de la tribu ;
- Privilégier le paiement sans contact par la mise en place d'à minima 80% des files d'attente dédiées exclusivement au paiement sans contact. ;
- Le paiement sans contact peut prendre plusieurs formes (carte membre, carte d'abonnés, carte bleue sans contact, téléphone). La solution la moins coûteuse et la plus simple à court terme est le paiement par CB sans contact en paramétrant le plafond à 50€ comme le recommande la nouvelle législation ;



- Nettoyage des TPE à la lingette entre chaque client si utilisation du code ;
- Le paiement sans contact sera privilégié.
 - L'accès Jour J, l'achat last minute en espèce, la venue non préparée devra être découragée (file d'attente plus longue, moins de guichet, etc.).



Accueil VIP (Loges et Salons)

Accueil et Billetterie

Moyens humains / Personnel organisation

- Arrivée sur site cadencée ;
- Manager référent des mesures sanitaires ;
- Port du masque, distributeurs de gel ;
- Désinfection des plans de travail.

Gestion produit

- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement (lavage de mains fréquent) ;
- Mise en place du bracelet sous la responsabilité du partenaire.

Gestion relation clients

- Le comptoir devra être protégé avec une vitre en plexiglas, tant pour l'accueil des VIP que pour le service et l'encaissement dans les autres parties du stade (si ces derniers se font derrière un comptoir) ;
- En complément du plexiglas, il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
- Conserver le système de bracelet pour le contrôle à l'entrée des espaces VIP pour les clubs l'utilisant ;
- La distribution devra être revue en obligeant la transmission puis la manipulation du bracelet uniquement par le client (ce dernier passe lui-même le bracelet autour de son poignet) ;
- Les hôtes et/ou hôtesse devront limiter au maximum les contacts avec le client, particulièrement le « main à main ».
- Réserver les ascenseurs aux personnes qui éprouvent des difficultés à monter les escaliers. Pour les petits ascenseurs (moins de 4m²) une seule personne doit y monter à la fois sauf s'il s'agit de la même tribu.

NB : Ces recommandations sont valables uniquement dans les cas où un accueil VIP spécifique serait mis en place par l'organisateur de la manifestation. Si l'accès VIP est similaire à celui du grand public, le process dédié à cette population sera à appliquer.



Aménagement de l'espace

Généralités

Les éléments ci-dessous liés à la restauration reprennent les dispositifs préconisés par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie dans son guide sanitaire élaboré pour les professionnels du secteur.

Concernant la capacité des salons, il est recommandé d'utiliser les espaces de réceptif les plus grands à disposition dans l'enceinte du stade. La capacité d'accueil de ces espaces sera fixée selon les dispositifs gouvernementaux en vigueur à date et adaptée à la configuration de l'espace et du mobilier.

- Les conditions d'applications précises des dispositions prévues par Décret au regard des dispositions spécifiques prises par le club organisateur doivent faire l'objet d'un protocole particulier entre le club et son autorité préfectorale ;
- Sous réserve des dispositions spécifiques aux loges, les capacités maximales dans les espaces hospitalités doivent permettre l'application du principe de distanciation sociale défini à l'Article 1^{er} du Décret 2020-860 du 10 Juillet 2020 ;
- Le principe de « tribu » est conservé dans tous les réceptifs au stade (pas plus de 10 personnes autour d'une table) ;
- Etalement des arrivées au stade en fonction des objectifs et de la prestation ;
- Port du masque obligatoire pour les déplacements à l'intérieur des réceptifs (bar, vestiaire) ou à l'extérieur (sanitaires), autorisation de l'enlever uniquement assis, à table ;
- Favoriser un lieu de prestation le plus proche possible des sièges (à minima à la mi-temps) pour limiter les croisements de flux lorsque cela est possible ;
- Décaler les horaires d'ouverture des espaces VIP par rapport aux horaires d'ouverture du stade pour le grand public ;
- Afin de fluidifier les sorties, il est recommandé d'inciter les clients des loges à rester au stade à la fin du match.

Moyens humains / Personnel organisation

- Manager référent des mesures sanitaires pour le prestataire, en contact avec le référent sanitaire du club ;
- Port du masque par l'ensemble des serveurs, distributeurs de gel à disposition dans les offices traiteurs et cuisines ;



- Désinfection¹⁶ des plans de travail ;
- Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;
 - Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour par ouverture des fenêtres ;
 - Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
 - Utilisations des filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, vérification de l'absence de mélange et de l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.
- Veille au respect des aménagements, distance entre les tables, guéridons et mange-debout ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Augmentation du ratio de serveurs dans les espaces réceptifs.

Gestion produit

- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement (lavage de mains fréquent) ;
- Le service buffet est fortement déconseillé :
 - Installation directement sur les tables, mange-debout ou guéridons ;
 - Adaptation du nombre de serveurs
- Deux recommandations concernent la distribution des produits :
 - Favoriser les produits distribués sur table, mange-debout et guéridons en amont et tout au long du service ;
 - Mettre en place un service de portion individualisée ;
- Tables, guéridons ou autres espacés pour maintien de la distance de 2m de table à table entre les « tribus » ;
- Menus imprimés fortement déconseillés (diffusion alternative à envisager : version digitale sur écrans, QR code pour affichage sur téléphone, affichage mural, etc.).
- L'échantillonnage de toute sorte (journaux, guides de match, etc.) est fortement déconseillé.

¹⁶ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



Gestion relation clients

- Gestion des entrées et sorties par un agent ;
- Mise en place de files d'entrée spécifique pour les VIP recommandée (avec marques au sol de distanciation) ;
- Chaque client devra impérativement utiliser du gel hydroalcoolique ou de se laver les mains à l'entrée et la sortie des réceptifs ;
- Pour le service de la boisson, deux possibilités sont identifiées :
 - Principe du service à la table par le personnel intervenant ;
 - Principe du service au bar, avec port du masque lors du déplacement.



Loges

Généralités

Les éléments ci-dessous liés à la restauration s'inspirent fortement des dispositifs préconisés par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie dans son guide sanitaire élaboré pour les professionnels du secteur.

La capacité des loges sera fixée selon les dispositifs gouvernementaux en vigueur et adaptée à la configuration de l'espace et du mobilier.

- Tribu :
 - Dans le cas d'une loge privative occupée exclusivement par une unique tribu (groupe de 10 personnes maximum venant ensemble ou ayant réservé ensemble), il n'est pas obligatoire d'appliquer les mesures de distanciation physique entre les personnes appartenant à ce groupe ;
- Circulation du public, horaires et accès :
 - Les portes couloir et tribunes seront ouvertes de façon obligatoire et permanente ;
 - Décaler les horaires d'ouverture des espaces VIP par rapport aux horaires d'ouverture du stade pour le grand public.
 - Réserver les ascenseurs aux personnes qui éprouvent des difficultés à monter les escaliers. Pour les petits ascenseurs (moins de 4m²) une seule personne doit y monter à la fois sauf s'il s'agit de la même tribu.
- Gestion de l'espacement entre les tables ;
 - Distance de 1m entre les éléments du mobilier ;
 - Mise en place de deux ilots si la loge accueille plus de 10 personnes ;
- Service :
 - Adapter le service en loge aux nombres de personnes (recommandation idéale : personnaliser la prestation, avec un/-e hôte/-sse par loge) ;
 - A défaut, le même serveur doit s'occuper de servir les clients d'une loge tout au long de leur parcours.
- Mesures barrières :
 - Gel hydroalcoolique disponible en zone de préparation et usage fréquent ;
 - Port du masque :
 - Obligatoire pour les déplacements à l'intérieur des réceptifs (bar, vestiaire) ou à l'extérieur (sanitaires, tribunes, couloirs),



autorisation de l'enlever uniquement lors de la consommation de nourriture ou de boissons ;

- Obligatoire pour les déplacements à l'extérieur des loges (sanitaires) ;

Moyens humains / Personnel organisation

[https://travail-](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_metier_travail_en_caisse_v07052020.pdf)

- Arrivée sur site cadencée ;
- Manager référent des mesures sanitaires ;
- Port du masque obligatoire (notamment lors de la phase de préparation), distributeurs de gel ;
- Désinfection¹⁷ des plans de travail ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Utilisation raisonnée et encadrée de la climatisation, avec les recommandations suivantes :
 - Eviter les flux d'air de l'aération ou de la climatisation en direction des visages ;
 - Aérer les espaces fermés au moins 15 minutes deux fois par jour par ouverture des fenêtres ;
 - Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction ;
 - Utilisations des filtres les plus performants possibles sur le plan sanitaire, vérification de l'absence de mélange et de l'étanchéité entre l'air repris des locaux et de l'air neuf dans les centrales de traitement d'air afin de prévenir l'éventuelle recirculation de particules virales dans l'ensemble des locaux par l'air soufflé.

Gestion produit

- Privilégier les consommables uniques (provisoirement, le temps de la crise sanitaire) ;
- Privilégier au maximum le conditionnement individuel (hors vin) et fermé ;
- Pas de consommables accessibles (sauces...) en libre-service ;
- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement (lavage de mains fréquent) ;
- Privilégier le service par une hôtesse, si pas possible prévoir du gel hydro ;

¹⁷ Utilisation de produits conformes à la norme NF 14476



- Menus imprimés fortement déconseillés (diffusion alternative à envisager : version digitale sur écrans, QR code pour affichage sur téléphone, etc.) ;
- L'échantillonnage de toute sorte (journaux, guides de match, etc.) sera strictement limité ;
- Les livraisons et mises en place buvettes ou bodega seront effectuées à J-3.

Gestion relation clients

- Favoriser au maximum le paiement sans contact pour les prestations supplémentaires payantes dans les loges, et limiter les échanges d'espèce ;
- Le paiement sans contact peut prendre plusieurs formes (carte membre, carte d'abonnés, carte bleue sans contact, téléphone). La solution la moins couteuse et la plus simple à court terme est le paiement par CB sans contact en paramétrant le plafond à 50€ comme le recommande la nouvelle législation ;
- Nettoyage des TPE à la lingette entre chaque client si utilisation du code ;
- Plexiglas pour les espaces de distribution (protection du personnel) ;
- En complément du plexiglas, il est nécessaire d'assurer par des moyens physiques (barrières, potelets, etc.) la distance minimum d'1m entre le personnel intervenant et le client ;
- Consommation interdite en tribune (cela comprend sur les sièges devant la loge) ;
- Port du masque obligatoire en tribune ;
- Port du masque obligatoire lors des déplacements hors loge ;
- Adapter le service en loge selon le nombre de personnes autorisées.



Communication sur les consignes sanitaires

Généralités

- Communication en amont et pendant la présence sur site ;
- Actions de prévention ;
- Promotion de l'application Stop COVID 19.

Le référent sanitaire jouera un rôle central dans la communication en lien avec le SLO autour du dispositif sanitaire mis en place (en charge de diffusion de l'information sur tous les sujets relatifs au Covid-19).

En amont de l'événement

- Assurer une communication via support digitalisé (réseaux sociaux, email, sms, site internet) sur les règles sanitaires à respecter sur site et des conditions de visite, et ce dès le début du parcours client évoqué précédemment (achat des billets et préparation de la venue au stade) ;
- Ce plan de communication pourra notamment évoquer :
 - La mise en œuvre d'un plan de sécurité sanitaire sur site ;
 - Les consignes sanitaires mises en place ;
 - Les modalités de déplacements ;
 - La localisation de points d'informations COVID-19 ou des infirmeries grand public
 - La localisation des points d'eau avec savon et les lieux de distributions de gel hydroalcoolique ;
 - Les recommandations spécifiques liées à la billetterie pour encourager l'achat de billet en ligne (e-ticket et m-ticket),
- Un mailing sera envoyé à tous les spectateurs suite à l'achat en ligne de billets de match pour confirmer le créneau d'arrivée au stade et rappeler les informations liées à la consommation sur site (favoriser le paiement cashless).
- Les associations de supporters et les référents supporters (SLO), les partenaires et les autres parties prenantes (médias par exemple) serviront de relais pour partager au plus grand nombre les informations listées ci-dessus.



Pendant l'événement

Extérieur du stade

- Des dispositions de communication (panneaux d'affichages, marquages au sol, écrans et IP-TV...) sont à prévoir tout au long du reste du parcours client (sur site : portes, coursives, tribunes, sanitaires, espaces de consommation, etc.) ;
 - Sur les extérieurs et entrées, renforcer la signalétique ainsi que la communication aux spectateurs et les orienter vers le bon accès afin de limiter les tours de stades inutiles ;
- Réflexion plus généralisée à mener sur les accès au stade et le plan de signalétique, notamment en lien avec les parkings.

Intérieur du stade

- Des dispositions de communication (panneaux d'affichages, marquages au sol, écrans et IP-TV...) sont à prévoir tout au long du reste du parcours client (sur site : portes, coursives, tribunes, sanitaires, espaces de consommation, etc.) pour rappeler aux publics les consignes sanitaires du site et les messages de santé publique en lien avec le Covid-19.
- Relai des messages par le speaker pour permettre de passer des messages ;
- Pour les clubs disposant de personnel d'accueil, il est recommandé d'encourager la mise en place de ce dispositif aux entrées ;
- Dans la mesure du possible, valoriser les bonnes pratiques via des *incentives* à la bonne conduite



Partie 4 : Fiche Sanitaire LNR – Sportifs, Staff et Officiels



Préambule

Cette section du guide sanitaire élaborée par la Ligue Nationale de Rugby vise à proposer un cadre général à l'accueil de l'ensemble des joueurs professionnels, staffs et officiels lors de la reprise des compétitions de rugby professionnel, ainsi que les intervenants et salariés spécifiques de la zone compétitions concourant à l'organisation. Son objectif prioritaire est de garantir la sécurité sanitaire de tous les participants à la réalisation de la rencontre, tout en préservant les différents enjeux liés à la manifestation sportive. Ce guide s'inscrit uniquement dans le cadre de l'accueil des manifestations jour de match et veille de match, il n'a pas vocation à se substituer aux procédures déjà mises en œuvre par les clubs lors de l'accueil des joueurs et staffs sportifs hors jour de match sur le site d'entraînement.

Ce document s'appuie sur deux grands principes :

- La bonne organisation des populations, par espace, selon un timing convenu ;
- Le souhait de « sanctuarisation » temporaire des acteurs du jeu, pour réduire les risques de contamination.

Note de lecture : les mesures et recommandations évoquées ci-après s'entendent dans un contexte sanitaire à la date du 7 août 2020, et s'appliquent dès la reprise des matches amicaux à partir du vendredi 14 août 2020, ainsi que dès la reprise des compétitions officielles, prévue pour le 3 septembre 2020.



Principes

Gestion du groupe professionnel

Il s'agit ici d'un principe fondamental à la bonne tenue des manifestations sportives.

Il est indispensable de mettre en place un barrage complet entre les personnes soumises au protocole médical de reprise de la LNR et les autres personnes présentes dans l'enceinte sportive non soumises au protocole médical de reprise de la LNR.

Afin de limiter au maximum tout risque de contamination du groupe professionnel, il est nécessaire de les isoler dès leur arrivée sur le site de compétition et tout au long de leur présence sur place, dans une « bulle » sanctuarisée, qui correspond à l'intégralité de la zone sportive (cf. *infra* § Zone sportive « sanctuarisée »).

Afin de respecter la sanctuarisation des espaces utilisés par les équipes, l'organisation des espaces dédiés à la compétition devra être finalisée **2 heures avant le coup d'envoi**.

- **Joueurs hors groupe**

Les joueurs hors groupe, soumis au protocole de reprise de la LNR, peuvent se déplacer avec les équipes. Le club organisateur devra être informé en amont afin qu'ils puissent bénéficier de conditions d'accueil similaires à celle du groupe professionnel et d'une zone dédiée. L'arrivée et le départ de l'ensemble de l'effectif professionnel devra se faire de manière groupée. Le placement en tribune des joueurs hors groupe devra également être sanctuarisé.

Zone sportive « sanctuarisée »

La notion de bulle sanctuarisée pour le sportif et les arbitres est prioritaire. Cette zone doit être très précisément définie et balisée. Elle comprend à minima les vestiaires des deux équipes et des officiels, le tunnel ou couloir d'accès au terrain, l'aire de jeu, les positions staff, ainsi que les accès et espaces empruntés par les acteurs du match depuis la dépose du bus ou parking jusqu'aux vestiaires ; et peut, selon les implantations spécifiques de chaque site de compétition, englober les locaux administratifs et les locaux dédiés au médical.

Trois catégories de personnes uniquement pourront accéder à cette zone sportive « sanctuarisée » :

- Les acteurs du match (joueurs, staff sportifs et arbitres désignés pour la rencontre), sous réserve d'avoir bénéficié de deux tests PCR espacés d'une semaine dont un à minima dans les dernières 72 heures avant la rencontre (cf. Protocole de reprise médical LNR) ;
- Les intervenants extérieurs (journalistes TV présents sur le bord terrain, le représentant fédéral, le(s) référent(s) sanitaire(s) organisateur(s)) **sous réserve du port du masque et d'avoir bénéficié d'un test PCR réalisé 72**



heures avant la rencontre (les personnes concernées doivent se déplacer avec les résultats du test) ;

- Les dirigeants des deux clubs en présence (dans la limite du strict nécessaire) **sous réserve du port du masque et d'avoir bénéficié d'un test PCR réalisé 72 heures avant la rencontre (les personnes concernées doivent se déplacer avec les résultats du test).**

Les partenaires et administratifs accrédités ne pourront pas accéder à la zone compétition (y compris les vestiaires) comme c'était le cas avant la crise sanitaire.

- **Cas du représentant fédéral**

Eu égard au contexte actuel, une fois les équipes arrivées au stade, le représentant fédéral ne pourra plus accéder au local qui lui est habituellement désigné si ce dernier se trouve à l'intérieur de la zone sanctuarisée et s'il n'a pas réalisé un test PCR 72 heures avant la rencontre. Le représentant fédéral devra se placer dans les tribunes pendant le match. Dans cette configuration, les différents documents dont il pourrait avoir besoin devront lui être apportés en dehors de la zone sanctuarisée le cas échéant

- **Accès aux vestiaires**

Le référent sanitaire (interne à la bulle sanctuarisée) veillera à ce que toute personne non soumise au protocole de reprise de la LNR ou non testée dans les 72 heures précédant la rencontre ne puisse accéder aux vestiaires.

Précision concernant les bains froids : La Commission médicale n'est pas opposée à leur utilisation dès lors que l'eau est traitée.

- **Mesures barrières**

Il est recommandé, dans l'hypothèse où les arbitres se rendraient dans les vestiaires des équipes, qu'ils portent le masque.

En dehors des vestiaires et à l'intérieur de la zone sanctuarisée, les joueurs et les arbitres seront les seules personnes qui auront le droit de ne pas porter un masque. Lors du trajet du vestiaire au terrain, les joueurs (titulaires et remplaçants) et les trois arbitres pourront être démasqués.

Les seules personnes autorisées à ne pas porter de masque sur l'aire de jeu et ses abords (en zone sanctuarisée) sont les personnes **en situation d'effort : les joueurs en jeu, l'arbitre central, les 2 arbitres de touche et les joueurs à l'échauffement.**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les joueurs à l'intérieur de leurs vestiaires respectifs.



Le couloir d'accès au terrain devant impérativement être sanctuarisé, le port du masque n'y est pas obligatoire pour les joueurs devant débiter la rencontre ainsi que pour l'arbitre central et les 2 arbitres de touches.

Il est également préconisé que les joueurs qui sont assis sur le banc des remplaçants portent un masque.

Toutes les autres personnes présentes dans l'enceinte sportive devront porter un masque et/ou une visière.



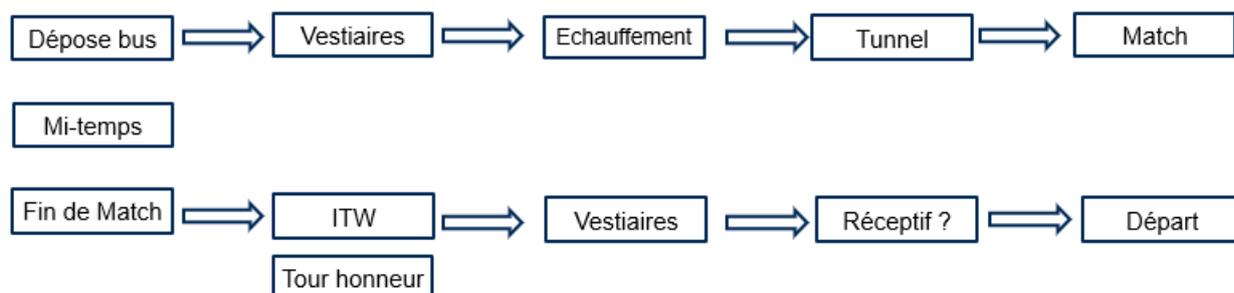
Gestion des acteurs

Groupe Sportif (Joueurs et staffs sportifs)

Identification :

- Joueurs :
 - Inscrits sur la feuille de match ;
 - Hors groupe.
- Staff sportif :
 - Inscrits sur le banc de touche ;
 - Complémentaire – présents sur le banc des remplaçants ;
 - Complémentaire – en tribune (Analystes/Coachs) ;
 - Complémentaire – hors groupe (RP) – intendants / team manager (naviguant dans les zones compétitions) ;
 - Bénévoles du staff ;
 - Conducteur de bus.

Parcours type jour de match :



Dépose bus - Arrivée des joueurs et des membres des staffs sportifs

- Arrivée des joueurs et des membres des staffs sportifs pour le match : un point d'entrée et un point de sortie – fléchage au sol si nécessaire ou balisage – distanciation des flux pour limiter les contacts – port du masque obligatoire sur le parcours amenant au vestiaire ;
- Lieu de dépose unique (équipes domicile et extérieure) à privilégier - L'horaire d'arrivée devra être communiquée au club recevant 24h avant le KO – Priorité à l'arrivée de l'équipe domicile si même timing ;



- Préconisations sur la création d'un guide de match à transmettre au team manager de l'équipe extérieure (parcours, timing) et à la visite préalable en veille de match pour repérer les installations spécifiques ;
- Limitation de la proximité du public à l'arrivée des joueurs et des staffs sportifs – prévoir une distanciation physique d'au minimum 2m entre les membres des équipes et le public (arrivée et départ du stade ainsi que dans l'enceinte sportive). La mise en place d'un double barriérage est recommandée ;
- Gestion des parkings joueurs et staffs sportifs hors stades à prévoir (périmètre encadré pour éviter les contacts avec le public) ;
- Isolement des joueurs et des staffs sportifs via un parcours protégé de tout risque sanitaire et port du masque obligatoire à la sortie du bus ;
- Les joueurs hors groupe seront également protégés par :
 - Arrivée via un parcours spécifique avec limitation des contacts directs ;
 - Port du masque obligatoire en toute circonstance dans les zones de contact et RP (à éviter) ;
 - Distanciation en tribune avec port du masque si les règles de distanciation ne peuvent être respectées.

Gestion pendant le match

- Les joueurs remplaçants et le staff complémentaire feuille de match sont assis dans une zone respectant une distanciation de 2m minimum aux autres intervenants (prestataires, public) et porteurs d'un masque pour éviter les contaminations tant qu'ils ne sont pas entrés sur l'aire de jeu (échauffements, remplacement) ;
- Pour accéder à et sortir de la zone d'échauffements pendant le match, les joueurs remplaçants devront continuer de porter un masque ;
- Le staff sportif inscrit sur la feuille de match est présent sur le banc de touche ou le long de l'aire de jeu (médical), et porteur d'un masque, mis à part le(s) entraîneurs pour donner des consignes aux joueurs sous réserve du bon respect des règles de distanciation ;
- Le staff médical présent en bord de touche (médecin et kiné) ou sportif (encadrement sportif sur le banc de touche), devra autant que possible être distancé des autres intervenants (cf. position des prestataires et autres intervenants match slides ci-après).
- Concernant l'utilisation des ballons pour le match, tous les ballons devront être désinfectés et suivre un protocole strict en cas de remise en jeu → Les ramasseurs devront être équipés de gel et les ballons quittant le terrain pour aller en tribune seront écartés pour être pris en charge de manière stricte avant le retour en jeu ;
- Des bornes de gel hydroalcoolique sont positionnées aux abords de l'aire de jeu.

Mi-temps

- La mi-temps des rencontres est temporairement de 20 minutes ;
- Certaines équipes feront le choix de revenir sur l'aire de jeu avant la reprise de la seconde mi-temps. La sanctuarisation du trajet vestiaires-terrain est une priorité durant toute la durée de la mi-temps ;



- Aucune animation sur le terrain ne pourra être mise en place ;
- Les intervenants nécessaires à la mi-temps comme peuvent être les jardiniers devront porter un masque et leur accès au terrain devra être prédéterminé et compatible avec la zone sanctuarisée.

Après le match

- Tour d'honneur dans le périmètre de l'aire de jeu avec distanciation sociale au public et intervenants ;
- Pas de présence de familles joueurs sur le terrain en après match pour éviter les cas contacts ;
- Pour la restauration, l'organisateur devra prévoir soit :
 - Un panier repas dans les vestiaires (recommandation) ; et/ou
 - Une salle ou un espace extérieur dédiés à la restauration : pas de personnel pour le service durant la présence des équipes, assiette pré servie à table ou buffet avec distanciation. Utilisation de couverts individuels pour se servir et se restaurer.
- Le parcours des vestiaires à la salle de restauration devra être également sanctuarisé ainsi que le trajet salle de restauration au bus et/ou à l'extérieur de l'enceinte sportive. Le parcours des vestiaires au bus et/ou à l'extérieur de l'enceinte sportive (parking joueurs/officiels) devra être sanctuarisé.
- Les opérations VIP / Partenaires ne sont pas autorisées. Les groupes sportifs doivent rester en vase clos.

Officiels de match

Identification :

- Arbitres ;
- Superviseur / Coach Arbitres ;
- Représentant Fédéral ;
- Médecin de Match ;
- Délégué(s) Sécurité ;
- Contrôleur(s) anti-dopage ;
- Référent Opérations de Match / LNR.

Les recommandations :

- Les arbitres suivront un protocole médical défini par les Commissions Médicales LNR et FFR ;
- Définition d'un parcours type à l'arrivée au stade, sur la base du protocole international : les officiels de match arriveront en même temps et groupé du parking aux vestiaires pour favoriser l'accueil et limiter les contacts aux autres intervenants ;
- Arrivée avec port du masque, comme les joueurs et autres intervenants du match, jusqu'à l'entrée sur l'aire de jeu ;



Clubs – Administratifs

Identification :

- Administratifs opérationnels match ;
- Domicile ;
 - Référent Stade ;
 - Responsable Sécurité ;
 - Bénévoles ;
 - Média club (photographes, CM, vidéaste) ;
 - Marketing / Animations ;
 - Speaker ;
 - Référents supporters ;
 - Billetterie / Admin joueurs ;
 - Référent sanitaire ;
- Extérieur :
 - Média club (photographe, CM, vidéaste) ;
 - Référents supporters ;
- Dirigeants / Partenaires :
 - Domicile ;
 - Extérieur.

Les obligations :

- Toutes les opérations de préparations de l'évènement qui se déroulent dans la zone compétition doivent être terminées 2h avant la rencontre et le cas échéant, avant l'arrivée du groupe sportif ;
- Même accréditées, les personnes qui ne sont pas citées au chapitre « zone sportive sanctuarisée » ne peuvent pas entrer ou intervenir dans la zone sportive ;
- Les opérations habituelles de nettoyage durant la rencontre ne sont pas autorisées.

Les recommandations :

- Mise en place d'un référent sanitaire par club (pouvant cumuler d'autres fonctions) en relation avec les différents intervenants pour le respect des consignes sanitaires ;
- Transmission d'une liste d'accrédités du club extérieur présents au stade 24h avant KO ;
- Mise à jour d'une liste des intervenants stades dans les zones compétitions pour communication aux autorités sanitaires compétentes si besoin ;
- Transmission d'un guide sanitaire (timing arrivée, flux, zones sensibles, consignes sanitaires) en amont du match.



Prestataires - Collectivités

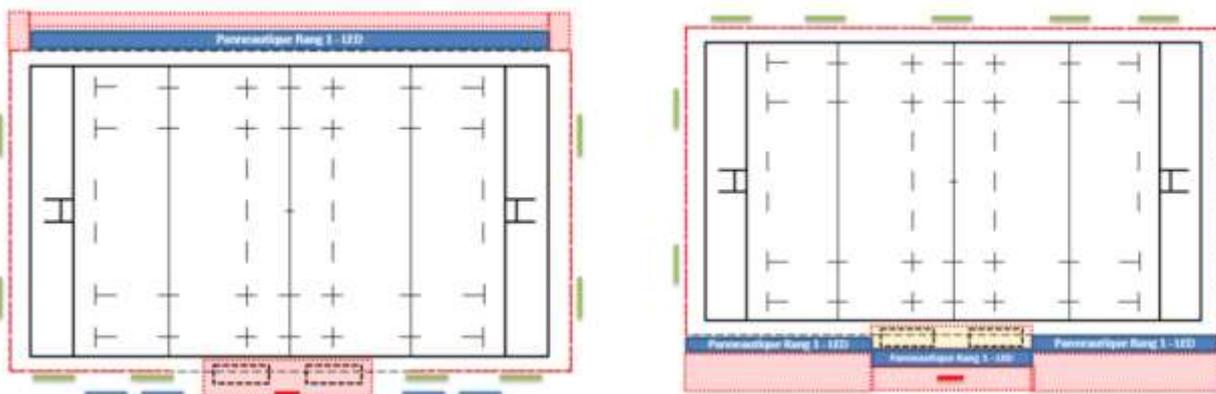
Identification :

- Personnel santé / secours joueurs (secouristes, médecin urgentiste, pompiers) ;
- Personnel de sûreté / sécurité terrain – officiels / joueurs / public ;
- Prestataire son arbitres ;
- Prestataire Marketing LNR ;
- Prestataires logistiques/astreintes stades (nettoyage – jardiniers – maintenance) ;
- Ramasseurs de balles ;
- Prestataires HF / Ecran géants / Speaker.

Les recommandations :

- Différencier les accès prestataires de celui du parcours des joueurs si l'infrastructure le permet ;
- Si l'infrastructure ne le permet pas, définir une gestion de l'accès commun à celui des joueurs dans un timing à définir pour que la zone d'accès des joueurs aux vestiaires/terrain soit nettoyée avant l'arrivée des équipes / staff sportif ;
- Port du masque obligatoire pour tous les intervenants de l'arrivée au stade jusqu'au départ et mise en place des bornes de gel désinfectant dans les zones compétitions ;
- Positionnement en zone mixte/tunnel interdit dès l'arrivée des équipes au stade (cf. échauffements des équipes / alignement des joueurs en avant match / mi-temps / fin de match) ;
- Positionnement des prestataires pré définis par stade (guide d'implantation transmis au préalable par l'organisateur), à la sortie des joueurs, et pendant le match selon la configuration télévisuelle (production classique ou inversée) : mise en place de bancs logistiques ou chaises avec distanciation et position assise pendant le match sans intervention (cf. plan ci-après). Les positions des intervenants devront être éloignées des bancs de touche/ banc des remplaçants ;
- Mise à jour d'une liste des intervenants stades dans les zones compétitions pour communication aux autorités sanitaires compétentes si besoin ;
- Transmission d'un guide sanitaire (timing arrivée, flux, zones sensibles, consignes sanitaires) en amont du match.





Légende:

- | | |
|---|--|
| <p>Zone d'exclusion:
Accès interdit aux photographes et personnes accréditées (hors équipes/ Officiels de match / ramasseurs de balles/ TV)</p> | <p>Banc Logistique terrain:
Il est recommandé d'installer des bancs pour les personnes qui interviennent durant la rencontre (secours, jardiniers, prestataire marketing, techniciens TV non sollicités par le direct...)</p> |
| <p>Banc Organisation:
Seuls sont autorisés sur ce banc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elete : son arbitre • Speaker • Responsable Organisation du club recevant • Responsable Sécurité du club recevant • Délégué FFR • Référent Opérations de Match | <p>Banc Photographes:
Il est recommandé d'installer des bancs destinés uniquement aux photographes. Ces bancs devront impérativement se situer derrière la ligne rouge des 3,5m et si possible, séparé de l'aire de jeu par de la panneautique.</p> |
- Zone d'exclusion:**
 Accès interdit aux photographes et personnes accréditées (hors équipes/ Officiels de match / ramasseurs de balles / cadreur TV uniquement)

Diffuseur

Identification :

- Journaliste(s) bord terrain ;
- Assistant réalisateur ;
- Commentateurs ;
- Cadreurs ;
- Techniciens.

Les obligations :

- Comme précisé au chapitre « zone sportive sanctuarisée », le personnel du diffuseur (production, journaliste) présent en bord de terrain devra avoir réalisé un test PCR 72h avant la rencontre ;
- Les seules caméras autorisées dans les vestiaires sont les caméras fixes ou « remote ». Elles devront être installées au plus tard 2h avant la rencontre. La présence de caméra et journalistes dans les vestiaires n'est pas autorisées ;
- Les interviews pendant la rencontre ne sont pas autorisées. Tout au long de la rencontre, ces personnes devront être placées dans une zone spécifique éloignée des deux équipes (bancs logistiques). Il est recommandé que ces personnes, qui seront dans la zone compétition des équipes, aient réalisés à minima un PCR 72 heures avant la rencontre ;



- Un périmètre de protection devra être prévu autour des caméras fixes. Les personnes en charge de ces caméras peuvent accéder et quitter leur poste de travail si (i) le circuit est dégagé et (ii) qu'aucun contact ne puisse intervenir avec les équipes ;
- Concernant les flash-interviews du diffuseur, l'organisateur de la rencontre devra déterminer en « bord de terrain » – position éloignée des bancs de touche - et en amont de la rencontre, une zone précise et délimitée où des interviews pourront avoir lieu à la mi-temps et en fin de match. Les journalistes devront prévoir un dispositif adapté pour la réalisation des interviews (micro-perche ou micro sur pied, distanciation a minima de deux mètres, port du masque et/ou visière, etc.).

Médias externes

Identification :

- Photographes ;
- Journalistes (zone mixte / TP) ;
- Equipes Médias NDD (demandes de tournage ponctuelles).

Les obligations :

- Face aux contraintes de la crise sanitaire, le concept de Zone mixte disparaît temporairement ;
- Les interviews d'avant et d'après matchs devront se tenir dans une pièce adaptée. Cette zone dédiée devra se trouver à l'extérieur de la zone « compétition ». Pour les joueurs et membres des staffs qui participeront aux interviews, un accès « sanctuarisé » devra être mis en place pour accéder à cette zone. Les journalistes devront se tenir, a minima, à 3m des personnes interviewées et un barriérage devra être mis en place.
- L'entrée et la sortie des sportifs et journalistes devra être distincte. A minima, il est nécessaire de prévoir une temporalité d'accès décalée. ;
- Photographes bord terrain → parcours type à l'arrivée au stade (interdiction de positionnement dans les zones d'exclusion) → définition d'une zone type ou obligation zone pendant le match (pas de changement de côté de terrain pendant le match).

Animations club et partenaires

Identification :

- Les prestataires animations clubs et externes ;
- Intégration du protocole sanitaire aux fiches types animations LNR en vigueur :
 - Compétitions : KO fictif / Hommage / Lever de rideau-baisser de rideau / Animations pelouse (40m) / Escort kids / Haie d'honneur / Défilé terrain ;



- Sureté-Sécurité : Canapé bord terrain / Véhicule d'exposition / Roulant / Arrivée ballons par les airs / Animaux / Pyrotechnie / Lâcher des ballons / Envahissement de terrain.

Les obligations :

- Toutes les animations sur la pelouse et en bord de terrain à partir de l'arrivée du groupe sportif ne sont pas autorisées ;
- Les haies d'honneur ne sont pas autorisées.

Gestion veille de match (mise en place)

Identification :

- Accueil des équipes extérieures veille de match
- Gestion des buteurs

Les recommandations :

- Avoir l'information 24h avant le coup d'envoi afin de préparer un protocole d'accueil adapté (entrée, parcours, timing, mise à disposition du matériel etc...) et de prévoir nettoyage si besoin.



Annexes



Annexe 1 : Doctrine sanitaire Centres d'Entraînement

https://lnr75-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/rcacioppo_lnr_fr/Efu-21XjlO9DiQLBCg4mRbgBkJGOZDHZQ8eeYTeep2av4A?e=FM9BTw

Annexe 2 : Stratégie et Calendrier de Dépistage Sportifs Professionnels

https://lnr75-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/rcacioppo_lnr_fr/ETcs38zHVnZCqcu1-y-W5wwBaLIVIV4_77yx33E7OT4Ag?e=kA81q9

Annexe 3 : Aide à l'élaboration des protocoles sanitaires des évènements sportifs (Min.Solidarité et de la Santé)

https://lnr75-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/rcacioppo_lnr_fr/EcSASnWW2hNLplh7LvVwCxQBKbQARzt0dx1FF-onZuDUw?e=wb1yfS



Annexe 4 : Procédure et calendrier de l'organisation des matches amicaux dans la perspective de la reprise des compétitions

Timing

- Matches amicaux organisés entre le 14 août et le 30 août ;
- Reprise des compétitions officielles TOP 14 et PRO D2 le jeudi 3 septembre.

Protocole

- Conformément aux articles 361 à 365 des Règlements Généraux de la LNR, les demandes doivent être adressées au service Compétitions de la LNR au moins 15 jours avant la date retenue ;
- Conformément aux recommandations de la Commission médicale de la LNR et du Comité médical de la FFR notamment pour éviter tout risque de contamination avec des équipes qui ne sont pas soumises au protocole de reprise médical de la LNR, ainsi que pour assurer le respect du protocole d'organisation des matches seules seront autorisées les rencontres :
 - Opposants deux clubs professionnels français (*pas de rencontre Pro/Amateur ou avec des équipes étrangères*) ;
 - Se déroulant dans des stades de Catégorie A (*sous réserve de l'accord de la LNR et de la FFR, une dérogation pourra cependant être accordée pour les stades de Catégorie B dont la taille des vestiaires de chaque équipe est au minimum de 60 m²*).
- Conformément aux préconisations de la Commission Médicale, seuls les joueurs ayant suivi le protocole médical LNR pourront participer aux matches amicaux ;
- Conformément aux préconisations de la Commission Médicale, les lever / baisser de seront possibles s'ils ont lieu dans une autre enceinte, proche géographiquement et si les installations utilisées (enceinte = terrain et zones compétitions) pour les deux rencontres sont totalement différentes et isolées de l'enceinte où a lieu le match amical ;
- Toute rencontre amicale opposant 2 équipes professionnelles dont l'organisateur principal serait un organisateur privé ou un club amateur devra être réalisé en co-organisation avec une des deux équipes qui sera notamment garant de l'application du protocole sanitaire actualisé ;
- Toute demande de rencontre amicale devra être accompagnée des informations suivantes :



MATCHES AMICAUX – SAISON 2020/2021

Matches en France entre deux équipes professionnelles

Déclaration administrative du match amical	Coordonnées de l'organisateur
	Equipes concernées
	Date et horaire du match
	Lieu de la rencontre et classification du terrain avec justificatif
	Contact du référent sanitaire
	Attestation de mise en place du protocole sanitaire
<i>Si rencontre organisée par un organisateur privé ou un club amateur</i>	Club professionnel « co-organisateur »



Annexe 5 : Récapitulatif des éléments obligatoires (RG LNR)

Gestion des Manifestations Sportives			
Obligations et recommandations du Protocole Sanitaire			
	Obligatoire	Recommandé	Référence Guide Gestion des Manifestations
Guide Sanitaire Général			
Désignation référent sanitaire	X		p.6
Gestion des accès et circulation	X		p.7
Suspension des animations non compatibles	X		p.7
Renforcement du nettoyage et désinfection des espaces	X		p.7
Port du masque et respect gestes barrières	X		p.7
Prise en charge des cas symptomatiques	X		p.8
Communication sur site	X		p.8
Promotion de l'application STOP COVID	X		p.8
Fiche Sanitaire - Salariés et Intervenants			
Formation du personnel intervenants		X	p.11
Mise à jour DUERP		X	p.12
Maintenance des dispositifs techniques et sanitaires		X	p.12
Gestion des accès et espaces du personnel pré et pendant la manifestation		X	p.14
Coordination entre le référent sanitaire et le responsable production TV	X		p.17
Gestion des relations media		X	p.19
Fiche Sanitaire - Accueil des Publics			
Insertion clause COVID-19 dans CGV		X	p.25
Maintenance des dispositifs techniques et sanitaires		X	p.26
Mise en place d'un parcours client		X	p.27 et suiv.
Passage mi-temps 20mns	X		p.29
Organisation boutique		X	p.30
Organisation lieux de consommation en plein-air		X	p.32
Organisation lieux de consommation intérieur		X	p.34
Gestion tribunes et accès		X	p.37
Gestion billetterie, accréditations, litiges, consignes		X	p.39
Accueil VIP loges et salons		X	p.42
Fiche Sanitaire - Sportifs Staffs et Officiels			
Accès aux vestiaires	X		p.54
Gestion dépose bus et arrivée Joueurs et Staffs	X		p.56
Gestion Joueurs et Staffs pendant le match	X		p.57
Gestion Joueurs et Staffs après le match	X		p.58



Gestion Officiels	X		p.58
Gestion club et administratif	X		p.59
Gestion prestataires et collectivités	X		p.60
Gestion diffuseurs et média	X		p.61
Zone mixte	X		p.62
Gestion animations club et partenaires	X		p.62
Accès veille de match	X		p.63

Source et détails : *Gestion Des Manifestations*, 15 juin 2020

Dispositions complémentaires issues des pouvoirs publics

Interdiction du pesage	X		
Distanciation physique en tribune	X		
Disposition spécifique pour les espaces clos (=VIP)	X		

Source : Décret 2020-860 du 10 juillet 2020



Annexe 6 : Fiches sanitaires ANLSP

Fiche sanitaire du « PERSONNEL »

L'objectif de ce parcours sanitaire est de veiller à la sécurité de toutes les parties prenantes de l'organisation d'une manifestation sportive (salariés des prestataires, fournisseurs, employés des clubs, bénévoles, etc.).

Toutes les personnes actives sur site devront accepter et se plier aux règles sanitaires et aux mesures en place.

Il revient à l'organisateur d'informer les personnes en activité sur le site sur :

- les gestes barrière et le dispositif sanitaire mis en place par l'organisateur de l'événement ;
- le processus à suivre en cas de contamination d'un personnel intervenant (signalement à l'employeur, isolation, consultation d'un professionnel de santé, etc.).

Un affichage des consignes sanitaires à respecter par tout moyen d'information (notes, signalétiques, panneaux) dans les espaces de travail du personnel intervenant est aussi assurée.

L'exploitant veillera à limiter au strict minimum les déplacements des collaborateurs et rappellera les mesures barrière en vigueur :

- Ne pas serrer la main ou embrasser les personnes croisées dans l'infrastructure sportive ;
- Eviter de se toucher le visage, sans nettoyage préalable des mains ;
- Port du masque obligatoire sur le site de la manifestation et dans l'enceinte et en tribune ;
- Lavage des mains réguliers passant par la mise à disposition de gel hydroalcoolique.

L'arrivée sur le site de l'événement de l'ensemble des intervenants liés à la manifestation est organisée de la manière suivante :

- Vérification aux entrées de la conformité entre le listing établi et le personnel se présentant à la porte ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux entrées ;
- Refus d'accès à toute personne non munie d'un masque ;
- A la prise de poste, rappeler (lire ou faire lire par le référent sanitaire) les règles applicables selon les missions et l'espace de travail ;
- Minimisation du temps de passage dans les locaux ;
- Désinfection du matériel (radio, etc.) ;



- Réunion d'équipe dans des lieux ouverts.

L'ensemble des intervenants respecte des règles de circulation et flux proposés par l'organisateur sur certains espaces accueillant différents publics. Le plan de sécurité sanitaire précisera les modifications éventuelles des conditions de circulation dans les espaces de travail en fonction des installations et des contraintes du site :

- Accès réservés aux collaborateurs et aux intervenants extérieurs ;
- Réorganisation éventuelle des espaces collectifs ;
- Adaptation de l'organisation du travail pour fluidifier leur accès.

En fonction des prérogatives gouvernementales et sanitaires, l'organisateur distribuera à ses collaborateurs des équipements de protection individuelle spécifiques et adaptés aux postes de travail (masques, etc.). Il veillera, en lien avec ses prestataires, au respect des règles applicables aux intervenants extérieurs qui ont l'obligation de porter des équipements de protection individuelle de par la nature de leur mission.

Les salariés et prestataires ont accès à des points d'eau avec des agents nettoyeurs adaptés : savon et/ou solutions hydroalcooliques à l'entrée et à la sortie du site, des bâtiments ainsi que dans les vestiaires et en tout lieu où cela paraît pertinent.

Une vigilance accrue est réalisée quant à la propreté et la disponibilité des produits d'hygiène afin de s'assurer de leur présence dans les différents points de distribution du site et d'éviter les ruptures de stock.

Une attention particulière est à accorder aux personnels liés aux diffuseurs et aux médias avec des *process* spécifique à mettre en place :

- Définition préalable d'une zone de flash ITW en bord de terrain ou dans un espace isolé de la zone mixte ;
- Position spécifique des journalistes bord terrain pendant le match ou à proximité des lignes d'arrivée pour le cyclisme ;
- Définition au préalable des zones spécifiques et timing pour la bonne réalisation contractuelle de la diffusion (Trombinoscope – TOSS – installation des caméras vestiaires – accès caméras en fin de match – captation de la sortie des équipes et alignement dans le tunnel des joueurs) ;
- Parcours spécifique à mettre en place pour rejoindre le bord terrain ou la zone presse (déjà existant mais renforcé) ;
- Zone mixte : limitation des journalistes dans la zone (privilégier une salle dédiée, si possible en extérieur) ;
- Conférence de presse : protocole spécifique (ex : micro-perche ; privilégier un espace extérieur lorsque cela est possible) ;
- Photographes bord terrain :
 - Parcours type (pas dans les zones d'exclusion) ;



- Définir une zone type ou obligation zone pendant le match.

L'utilisation de l'application StopCovid est à recommander à l'ensemble du personnel intervenants et salariés sur la base du volontariat.

Fiche sanitaire du « Sportif »

L'objectif de ce parcours sanitaire est de veiller à la sécurité des sportifs, des staffs et des officiels participant à la manifestation sportive. Il s'agit de mettre en place les mesures nécessaires afin de limiter au maximum tout risque de contamination pour ces acteurs, dont la santé doit être sanctuarisée (dès l'accès au site de compétition et ce tout au long de leur présence sur place).

Accès

Il convient d'assurer une protection des joueurs/coueurs cyclistes avec un parcours protégé de tout risque sanitaire et le port du masque des joueurs ou coueurs à la sortie du bus. Les joueurs hors groupe seront gérés de la même manière que les joueurs « match ».

Une gestion particulière des parkings joueurs hors stades est à prévoir (périmètre encadré pour éviter les contacts avec le public).

Les officiels de match bénéficient également d'un parcours type à l'arrivée au stade (sur la base du protocole international, les officiels de match arriveront en même temps au stade pour favoriser l'accueil).

Un protocole spécifique de la gestion de la Feuille de Match ou de la liste de départ pourra être mis en place (limitation des personnes accédant aux vestiaires des arbitres, salle FDMI, local TMO, etc.).

La durée du passage au vestiaire avant et après la compétition doit être réduite. Ainsi les équipes et les officiels ne doivent pas arriver sur le lieu de la compétition plus de 2h avant le coup d'envoi.

L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des officiels doit être particulièrement limité.

Mesures barrières

A l'exception des joueurs/coueurs cyclistes, des arbitres et de l'entraîneur principal de chaque équipe, et ce uniquement pour leur échauffement et la durée du match, toutes les personnes se trouvant dans la zone joueurs, l'espace sportif ainsi que dans et autour de la pelouse, doivent porter en permanence leur masque.

Le port du masque est obligatoire en toute circonstance dans les zones « sociales » / RP.



Les joueurs portent le masque à la sortie des vestiaires jusqu'à leur entrée sur l'aire de jeu (zone de sanctuarisation du sportif). Pour les cyclistes, le port du masque sera obligatoire de la zone des bus à la zone départ des épreuves. Les masques sont à usage unique et jetés dans des poubelles à déchets souillés.

Les joueurs remplaçants sont assis dans une zone respectant une distanciation aux autres intervenants (prestataires, public) et porteurs d'un masque pour éviter les contaminations tant qu'ils ne sont pas entrés sur l'aire de jeu (échauffements, remplacement).

Les personnes en contact avec les joueurs/coueurs cyclistes doivent être particulièrement attentives aux mesures de protection et gestes barrières.

Espaces communs

L'utilisation des espaces communs (vestiaires, douches) doit se faire par petits groupes seulement, avec respect de la distanciation sociale.

La prise des douches doit respecter la distanciation sociale afin de prendre en compte le risque de la vapeur d'eau comme vecteur possible du virus ou se prendre à son domicile/hôtel.

Les piscines et zones de bien-être des sportifs seront fermées.

L'utilisation des appareils de fitness doit se faire avec utilisation d'un désinfectant avant et après usage.

Autres espaces

Il est vivement recommandé d'utiliser les espaces libres adjacents aux vestiaires principaux comme vestiaires supplémentaires ou additionnels (par exemple : séparation du staff, des remplaçants...) et de faire une répartition de l'utilisation des vestiaires (les titulaires en premier, puis les remplaçants en cas de sport collectif, etc., par exemple).

Médical

Le staff médical travaille avec des gants jetables, des masques, du gel hydroalcoolique et est responsable de l'hygiène dans les locaux médicaux et autres espaces servant de vestiaires.

Une séparation et une distanciation suffisantes entre les tables de massages doivent se faire pour les mesures thérapeutiques avec, si possible une utilisation d'espaces différents.

Une utilisation parcimonieuse des dispositifs médicaux tels les ultrasons ou onde de choc, etc. doit s'effectuer et ce, uniquement après désinfection avant et après utilisation.

Dans la mesure du possible, deux salles de contrôle anti-dopage séparées avec leur salle d'attente propre doivent être mises en place.



Fiche sanitaire du « Spectateur »

L'objectif de ce guide sanitaire est d'envisager le parcours client type prenant en compte divers éléments nécessaires à l'accueil des spectateurs (grand public, supporters et hospitalités) lors de manifestations sportives tenues dans le contexte sanitaire actuel.

L'objectif principal des recommandations élaborées est de réduire au maximum les temps d'attente avant l'entrée sur le site de la compétition, ainsi que tout au long des processus à l'intérieur de l'enceinte (palpation, sanitaires, espaces de consommation, etc.).

Afin de fluidifier les flux des spectateurs, plusieurs adaptations comportementales, règlementaires et d'infrastructures seront nécessaires (certaines de manière provisoire).

Avant la manifestation sportive

Transmission et information préalable sur le règlement intérieur applicable et les mesures de prévention spécifiques au client au moment de l'achat puis à nouveau lors d'une communication à l'approche de la manifestation

Achat des billets

- Favoriser et encourager fortement l'achat en ligne afin d'éviter la surcharge aux guichets le jour du match (privilégier les e-billets imprimés au domicile ou les m-tickets à présenter sur smartphone) ;
- Ajouter dans le courriel de confirmation de commande les infos d'arrivées et les reprendre dans le guide pratique ou programme de la compétition envoyé avant chaque rencontre ;
- Favoriser l'information sur l'accès par la porte la plus à proximité de sa tribune afin de limiter les mouvements et flux qui se croiseraient et de mieux répartir les flux.

Au-delà de la réduction des risques de contamination de diverses surfaces, les achats anticipés permettent également aux organisateurs de s'adapter au mieux en connaissant au préalable la jauge à activer.

Préparation de la venue sur la compétition sportive

Importance de la communication spécifique aux acheteurs en amont de la rencontre sur ces points.

- L'organisateur devra émettre un guide avec les nouveautés mises en place dans le contexte sanitaire actuel, ainsi que les périodes potentielles de grosse affluence afin que le client en soit informé. Ce guide peut être inclus dans un programme digitalisé ;



- Il est fortement recommandé aux clients de prendre connaissance des particularités et différentes zones d'animation du site afin de « préparer leur évènement » selon les dispositifs sanitaires spécifiques mis en place ;
- Proposer des *incentives* (réduction à la boutique, animations adaptées à l'entrée, réduction sur la nourriture et la boisson) pour les clients arrivant le plus tôt au stade.
- Recommander et encourager l'installation de l'application StopCovid pour l'ensemble des spectateurs sur divers supports de communication en amont de la venue sur le site de compétition.

Arrivée sur site

- Une coordination avec les autorités publiques responsables de la gestion des flux de spectateur à l'extérieur de l'enceinte est obligatoire ;
- Fluidifier au maximum et limiter l'affluence au niveau des points d'entrée du site et le contrôle d'accès :
 - Recommandation forte d'ouverture des portes à minima 2h avant la compétition ;
 - Augmentation le nombre de point d'entrée le cas échéant (en fonction de la jauge et de la configuration du site) ;
 - Incitation auprès du public sur une organisation d'arrivées « décalées ».

Pendant la manifestation sportive

Grand public

- Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans ;
- Privilégier la fluidité des courives et empêcher le stationnement sur les points de passage ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et incitations à une utilisation régulière :
 - A proximité de l'entrée des vomitoires ;
 - Principe de distribution aux entrées par du personnel mobile ;
- Un escalier d'entrée et un escalier de sortie (affichage pour informer, agents pour le faire respecter) ;
- Flux et déplacements :
 - Créer des sens de montées et descentes dans les portes d'accès aux tribunes ;
 - Canaliser les flux dans la mesure du possible ;
- Programme de match en version papier fortement déconseillé (version digitale)



Services aux spectateurs

- Restauration / Buvettes : pas de service à la place ou en tribune ;
- Gestion des files d'attente par guide foule ou signalétique au sol, pouvant être complété selon les lieux par des files d'attentes « en dur » via des potelets ou des barrières ;
- Insister fortement sur la prise de commande par une seule personne regroupant la tribu / le groupe ;
- Privilégier le Paiement sans contact par CB à 50€ (favoriser la communication sur ce process via des affiches et des rappels réguliers dans le programme de la compétition) / ou par téléphone via les différentes applications (Apple pay, Lydia, Lyff, etc.).
- Paiement en espèces toujours possible (obligation légale) dans une caisse dédiée, l'échange de liquide devra se faire via un bac isolé pour un transfert entre le client et le commerçant ;
- Nettoyage des TPE à la lingette entre chaque client utilisant le clavier (favoriser le sans contact) ;
- Gel et lingettes à proximité des caissiers, s'assurer du réassort des matières premières de manière régulière ;
- Produit déposé sur un espace dédié. Pas de remise en main propre.

Restauration¹⁸

- Application des recommandations du HCSP concernant les bars et restaurants ;
- Désinfection régulière des plans de travail ;
- Aération régulière, ne pas obstruer les ventilations ;
- Accès au stockage par personne habilitée et désignée (lavage de main) ;
- Revoir l'organisation en proposant suffisamment d'espace entre les clients ;
- Rester entre membre de sa tribu / groupe ;
- Une seule personne de la tribu qui va prendre la commande pour l'ensemble des membres (limiter le flux aux buvettes) ;
- Augmenter le nombre de mange debout tout en respectant les distanciations ;
- Augmenter lorsque cela semble nécessaire les linéaires dédiés au food & beverage avec la création de nouveaux bars (qui pourront être éphémères) ;
- Procédures HACCP de vigueur ;
- Pas de consommables accessibles en libre-service (sauces, couverts, condiments...) ;
- Privilégier les consommables uniques (provisoirement le temps de la crise sanitaire) ;

¹⁸ https://www.gni-hcr.fr/IMG/pdf/protocole-deconfinement-covid-19-hcr_1_.pdf



- Accès au stockage par des personnes habilitées, formées et désignées préalablement ;
- Les produits seront manipulés avec des gants si cela est nécessaire (en cas de peau lésée ou pour effectuer l'entretien (nettoyage, désinfectant)) ;
- Gestion des files d'attente par un guide foule ou signalétique au sol, pouvant être complétés selon les lieux par des files d'attentes « en dur » via des potelets ou des barrières ;
- Insister fortement sur la prise de commande par une seule personne issue du groupe social ou de la tribu ;
- Plexiglas pour les buvettes et aux caisses (protection du personnel selon le contexte actuel dans les bars et restaurants) ;
- Privilégier le paiement sans contact par CB à 50€ (favoriser la communication sur ce process via des affiches et des rappels réguliers dans le programme de la compétition) ou par téléphone via les différentes applications (Apple pay, Lydia, Lyff, etc.).

Hospitalités

- Application de la doctrine HCR (1m entre chaque table, 10 personnes maximum par table, masque pour les prestataires et clients en déplacements) ; les clients doivent provenir de la même tribu
- Arrivée sur site cadencée autant que possible ;
- Port du masque, distributeurs de gel et incitations à une hygiène des mains régulière ;
- Remise des bracelets avec conditions sanitaires strictes ;
- Les hôtes / hôtesse devront limiter au maximum les contacts avec le client ;
- Désinfection des plans de travail ;
- Gestion des files d'attente par guide foule ou signalétique au sol ;

Les portes couloir et tribunes seront ouvertes de façon obligatoire et permanente en adéquation avec les dispositions sécurité et portes incendie.



Remerciements



La Ligue nationale de Rugby exprime ses sincères remerciements aux personnes et institutions suivantes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport de synthèse :

Les représentants des clubs professionnels :

- Jean-Luc BRUMONT (Stade toulousain)
- Paul CATUFFE (Stade toulousain)
- Jean-Luc LOIGNON (ASM Clermont-Auvergne)
- Arnaud CHAUSI (ASM Clermont-Auvergne)
- Adrien DESFONDS (LOU Rugby)
- Patrick SERRIERE (Racing 92)
- Alexandre MAUMONT (Racing 92)
- Pierre VENAYRE (Stade Rochelais)
- Thomas ROUSSEAU (Stade Rochelais)
- Jérémie LATORRE (Stade Rochelais)
- Olivier BROUZET (Union Bordeaux-Bègles)
- Lionel LAFARGUE (Union Bordeaux-Bègles)
- Gregory MATHIEU (FC Grenoble Rugby)
- Clément SADRAS (Provence Rugby)
- Julien PELLETIER (USON Nevers Rugby)
- Frédéric LAUSTRIAT (Stade Montois Rugby Pro)
- Michel THIRIEAU (Soyaux Angoulême XV Charente)

Les commissions internes LNR :

- Commission Médicale, Président Bernard DUSFOUR
- Commission Sportive, Président René BOUSCATEL
- Commission Stades, Président Marc CHEREQUE

Les institutions :

- Fédération Française de Rugby – Eric Le DOEUIL
- Direction Nationale de l'Arbitrage (DNA) – Franck MACIELLO
- PROVALE – Président Robins TCHALE-WATCHOU
- TECH XV – Président Alain GAILLARD
- UNIPAAR – Président Pierre VENAYRE
- Union des Clubs Professionnels de Rugby (UCPR) – Président Alain CARRE
- Fédération Française des Supporters de Rugby – Franck LEHMAN

